

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-01RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Projet de service « Service autonomie à domicile »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge des services à la personne, rappelle que les services SAAD et SSIAD vont évoluer vers un service unique : « Service Autonomie à Domicile » et propose de le doter, en adéquation avec la réglementation, d'un projet de service.

Le projet de service, construit avec toutes les parties prenantes de la structure, décrit l'existant et projette le service vers l'avenir en définissant des objectifs à l'horizon 2026. Il deviendra ainsi une référence pour les professionnels, les bénéficiaires et les partenaires, en prévoyant les évolutions des prochaines années.

Le projet de service a été élaboré en 8 groupes de travail pluriprofessionnels et a été confronté au Conseil de Vie Sociale et à la commission « services à la personne » pour avoir un regard croisé sur le projet.

Le projet de service réaffirme les valeurs-socle du service : humanisme, solidarité, qualité, proximité et promotion-formation des agents, en les déclinant sur les diverses missions du service et à travers les objectifs suivants :

- Répondre aux préconisations des évaluations externes et mettre en conformité les services avec les réglementations en vigueur
- Prévenir les effets liés à l'absentéisme – Valoriser les métiers
- Améliorer la communication
- Développer le partenariat avec les professionnels de santé afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement dans le cadre de la mise en place des projets individualisés
- Répondre aux besoins des bénéficiaires les plus fragiles, rompre avec l'isolement et favoriser le lien social
- Améliorer la qualité de service

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération 2023-06-01 portant approbation des actions de préparation du service autonomie à domicile,

Vu le projet de service annexé à la présente décision,

L'assemblée décide de

- VALIDER le projet de service tel que proposé en annexe à la présente décision
- AUTORISER le Président à signer tout document s'afférant à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

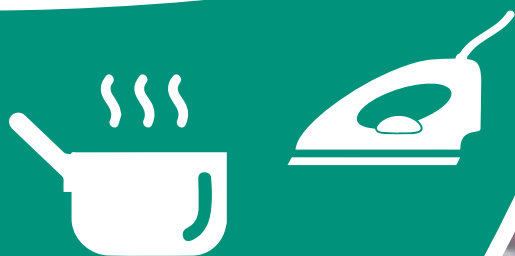
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Service Autonomie à Domicile

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

SAAD & SSIAD

2023  2026




**Cagire
Garonne
Salat**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Service Autonome à Domicile

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
I. IDENTITE DES SERVICES	4
II. L'HISTORIQUE	5
1. Service aide à domicile	5
2. Service de soins infirmiers	5
III. QUELQUES CHIFFRES	7
1. Service aide à domicile	7
2. Service de soins infirmiers	8
3. L'organigramme du service d'autonomie	9
4. Le territoire	10
IV. LES VALEURS	12
V. LES MISSIONS	14
1. Service aide à domicile	14
2. Service de soins infirmiers	15
VI. LES OBJECTIFS DU PROJET DE SERVICE	16
1. Les étapes de l'élaboration de ce projet	16
2. Les objectifs	19
VII. LES FICHES ACTIONS	21

Introduction

Le projet de service présente :

- une dynamique qui associe les parties prenantes d'une structure pour décrire le processus des prestations et des pratiques professionnelles au service du public accompagné,
- une référence pour les professionnels, les bénéficiaires et les partenaires peuplant l'environnement dans lequel s'inscrit la structure.
- un document prospectif qui prévoit les évolutions du public accompagné et les adaptations à prévoir pour les 3 à 5 ans à venir.

En résumé, le projet de service a trois champs :

- ✓ Il décrit l'existant,
- ✓ Il projette l'avenir,
- ✓ Il trace le chemin pour réaliser les objectifs fixés.

Il convient de rappeler que la qualité de fonctionnement des services repose sur trois actions fondamentales :

→ Concevoir et piloter

En s'appuyant sur un projet de service fédérateur et stratégique.

En prenant en compte les acteurs externes et l'environnement dans leur spécificité.

En disposant d'une fonction dirigeante au service d'une cohérence institutionnelle.

→ Mobiliser et gérer

En mobilisant et en gérant des ressources financières et matérielles avec efficacité.

En pratiquant une gestion des professionnels employés attentive et motivante.

En assurant une organisation du fonctionnement collectif claire et efficace.

→ Mettre en œuvre, évaluer et améliorer

En satisfaisant les besoins et les attentes des personnes accompagnées et de leur entourage.

En concevant et en mettant en œuvre l'intervention et ses modes opératoires.

En préparant et en pratiquant l'évaluation de la qualité et son amélioration.

Identité des services

Les Services d'Aide À Domicile (SAAD) et de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) sont gérés par la Communauté de communes Cagire Garonne Salat représentée par son président.



Autorisation du SSIAD

Du 26 octobre 1988
Délivrée par M. Le Préfet

Autorisation du SAAD

Du 24 juin 2008
Délivrée par le Conseil Général
de Haute-Garonne



Identification Établissement

N°SIRET :
200 073 146 000474

Identification Établissement

N°SIRET :
200 073 146 00041



Coordonnées

SSIAD du Bas Salat
15 avenue du Comminges
31 260 MANE

Coordonnées

SAAD
15 avenue du Comminges
31 260 MANE

Tél : 05 61 98 49 35
ssiad.bas-salat@cagiregaronnesalat.fr

Tél : 05 61 97 85 94
saad@cagiregaronnesalat.fr



Site internet

www.cagiregaronnesalat.fr

L'historique

1. SERVICE AIDE À DOMICILE

Les SAAD de l'ancienne Communauté de communes du canton de Salies-du-Salat et de l'ancienne Communauté de communes de Saint-Martory ont été créés le 23 juin 2008.

Ces deux services ont été transférés à la Communauté de communes Cagire Garonne Salat le 1^{er} janvier 2017, nouvellement créée. Le SAAD Cagire Garonne Salat intervient sur 34 communes.

Évolution à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Le service d'aide à domicile interviendra sur les 55 communes de Cagire Garonne Salat.

L'activité du service depuis 2018 est le suivant :

Année	Nombre d'heures	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'agents
2018	86 067	420	103
2019	82 809	420	112
2020	68 304	345	96
2021	63 307	358	87
2022	61 826	390	85

2. SERVICE DE SOINS INFIRMIERS

Le SSIAD du Bas Salat a été créé en 1988 par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 26 octobre 1988. Le service a vu le jour le 1^{er} juin 1990.

À ses débuts, le service proposait 15 places et employait 3 aides-soignantes encadrées par une infirmière coordinatrice.

À partir du 1^{er} janvier 2007 ce service a été transféré du SIVOM à la Communauté de communes du canton de Salies-du-Salat.

Ce service a ensuite été transféré à la Communauté de communes Cagire Garonne Salat le 1^{er} janvier 2017.

Des arrêtés d'autorisation successifs lui ont donc permis d'accroître sa capacité d'accueil.

Date de l'arrêté d'autorisation		26/10/1988	
Modification	Date	Nombre de places	Nombre d'agents
Date d'ouverture	01/06/1990	15	4
Extension 1	01/10/1991	19	6
Extension 2	01/03/1995	25	7
Extension 3	01/10/2002	30	8
Extension 4	24/05/2018	37	12

Conformément à l'Arrêté préfectoral en date du 24 mai 2018 sa capacité est de 37 places pour personnes âgées de soixante ans et plus sur le secteur géographique de l'ancien Canton de Salies du Salat comprenant 22 communes.

Évolution à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Le service de soins aura une capacité de 59 lits sur les 55 communes de Cagire Garonne Salat.

Quelques chiffres en 2022

1. SERVICE AIDE À DOMICILE

CHIFFRES CLÉS 2022



LES FAITS MARQUANTS



SIGNATURE D'UN CPOM (CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS) EN 2022 COMPRENANT LA MISE EN PLACE DE FORMATION EN INTERNE ET D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE. UN AVENANT SERA SIGNÉ DÉBUT 2023 AVEC D'AUTRES ACTIONS POUR 2023-2026.



UNE AIDE-SOIGNANTE RENFORCE L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET PERMET UNE COORDINATION DES SOINS ET UN ACCOMPAGNEMENT/FORMATION SUR LE TERRAIN.



ANALYSE EN COURS POUR UNE ÉVOLUTION VERS UN SERVICE AUTONOMIE.

Les prestations d'aide sont proposées entre 8h00 à 20h00 au domicile.

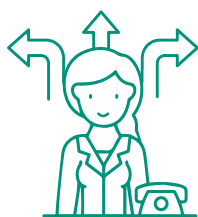
Un accueil physique est possible sur chaque secteur (Saint-Martory et Mane) et l'accueil téléphonique est unifié au 05.61.98.49.30 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h tous les jours.

2. SERVICE DE SOINS INFIRMIERS

La plage horaire durant laquelle les prestations de soin à domicile sont proposées de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30

L'accueil physique et téléphonique est à Mane.

CHIFFRES CLÉS 2022



1 RESPONSABLE
INFIRMIÈRE
COORDINATRICE
ET 1 ADJOINTE



12

AIDES-SOIGNANTS



150
HEURES DE
FORMATION



37
PLACES
AUTORISÉES



56
PATIENTS
ACCOMPAGNÉS

91,26%

TAUX D'OCCUPATION
PAR NOMBRE DE
JOURNÉES RÉALISÉES

LES FAITS MARQUANTS



ACTIVITÉ
& ÉQUIPES
STABLES

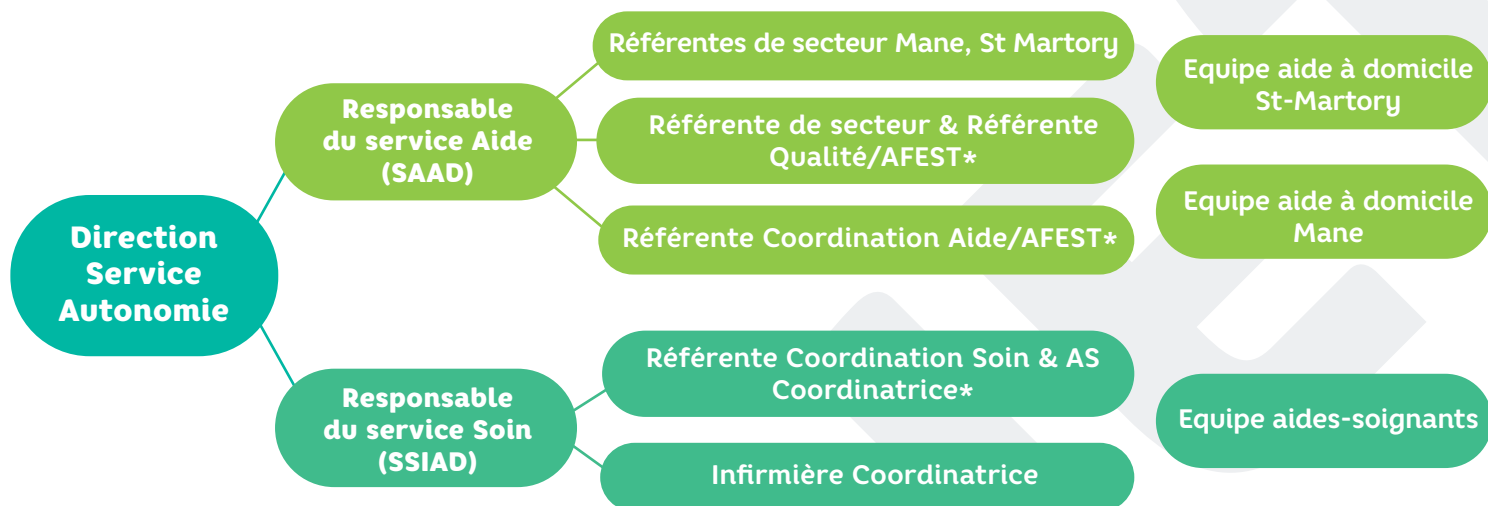


DÉMARCHES
QUALITÉ ET
QTV TOUJOURS
EN COURS



DES PRISES EN
CHARGES PLUS
COMPLEXES

3. L'ORGANIGRAMME DU SERVICE AUTONOMIE



*AFEST : Action de Formation En Situation de Travail

* AS : Aide Soignante

Le personnel de la Communauté des communes Cagire Garonne Salat relève de la Fonction Publique Territoriale.

Les agents peuvent être recrutés en qualité :

→ de fonctionnaires (stagiaires ou titulaires)

- relevant de la CNRACL (contrat à 28 heures et plus)
- relevant du Régime Général (contrat inférieur à 28 heures)

→ d'agents non titulaires de Droit Public (contractuels)

Les agents titulaires et contractuels ainsi que les personnes en stage dans le service, sont soumises à l'ensemble des obligations des fonctionnaires et agents publics, dont le devoir d'obéissance, le devoir de discrétion, le devoir de réserve, le devoir de neutralité, le respect du secret professionnel, l'obligation de service et le devoir de probité. Ils bénéficient aussi de tous les droits des agents publics.

La gestion du personnel, la comptabilité, la gestion de la paye sont assurées par des agents de l'administration générale, services communs avec les autres services de la Communauté des communes Cagire Garonne Salat.

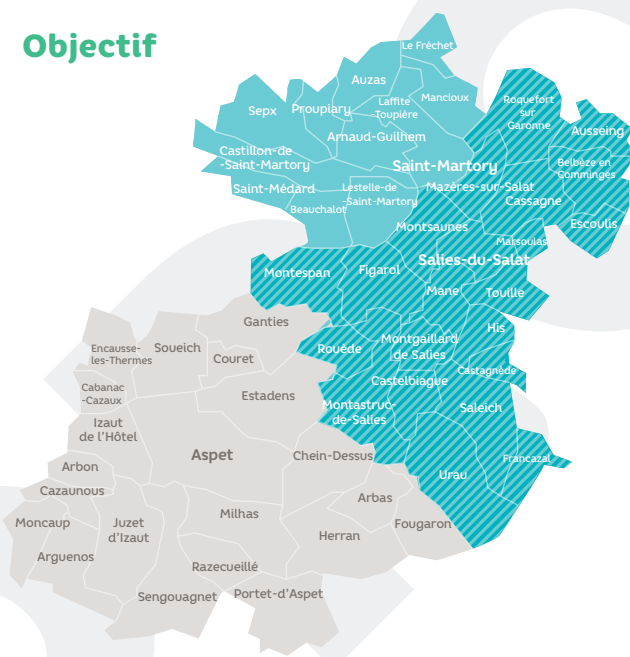
4. LE TERRITOIRE

En 2023, le SAAD et le SSIAD ne couvrent pas le même territoire sur la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.




Le SAAD Cagire Garonne Salat intervient sur 34 communes : AUSSEING, BELBÈZE-EN-COMMINGES, CASSAGNE, CASTAGNÈDE, CASTELBIAGUE, ESCOULIS, FIGAROL, FRANCAZAL, HIS, MANE, MARSOULAS, MAZÈRES-SUR-SALAT, MONTASTRUC-DE-SALIES, MONTESPAN, MONTGAILLARD-DE-SALIES, MONTSAUNÈS, ROQUEFORT-SUR-GARONNE, ROUÈDE, SALEICH, SALIES-DU-SALAT, TOUILLE, URAU, ARNAUD-GUILHEM, AUZAS, BEAUCHALOT, CASTILLON, LAFITTE-TOUPIÈRE, LE FRÉCHET, LESTELLE, MANCIOUX, PROUPIARY, SAINT-MARTORY, SAINT-MÉDARD ET SEPX.

Le SSIAD intervient sur 22 communes : AUSSEING, BELBEZE-EN-COMMINGES, CASSAGNE, CASTAGNEDE, CASTELBIAGUE, ESCOULIS, FIGAROL, FRANCAZAL, HIS, MANE, MARSOULAS, MAZERES-SUR-SALAT, MONTASTRUC-DE-SALIES, MONTESPAN, MONTGAILLARD-DE-SALIES, MONTSAUNES, ROQUEFORT-SUR-GARONNE, ROUEDE, SALEICH, SALIES-DU-SALAT, TOUILLE, URAU.

Objectif



Les compétences SAAD et SSIAD ne sont pas exercées sur les 55 communes dans les mêmes conditions :

-  22 communes : SAAD et SSIAD communautaire
-  12 communes : SAAD communautaire et SSIAD délégué au SICASMIR
-  21 communes SAAD et SSIAD délégué au SICASMIR

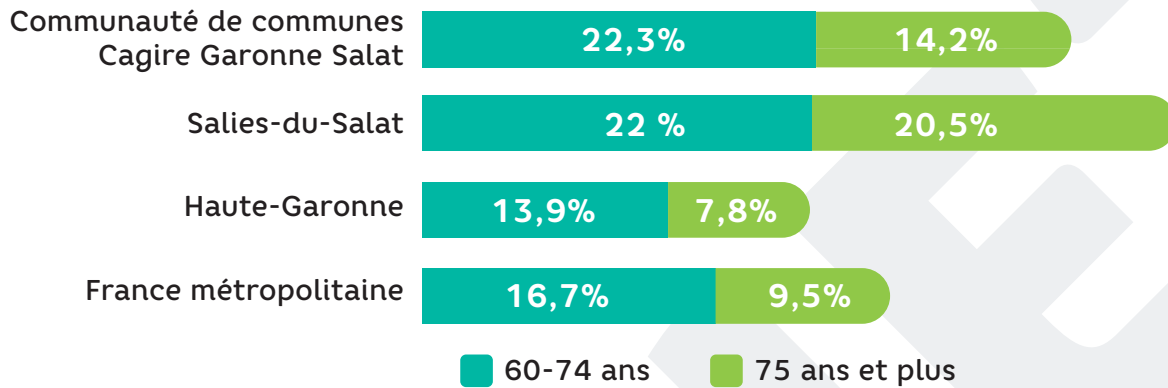
Évolution du territoire à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Suite au retrait du SICASMIR au 1^{er} janvier 2024 pour le SAAD pour 21 communes (secteur Aspet) et le SSIAD pour 33 communes (Secteur Aspet et Saint-Martory), les compétences SAAD et SSIAD seront exercées par la Communauté de communes Cagire Garonne Salat sur les 55 communes dans les mêmes conditions à compter de cette date.

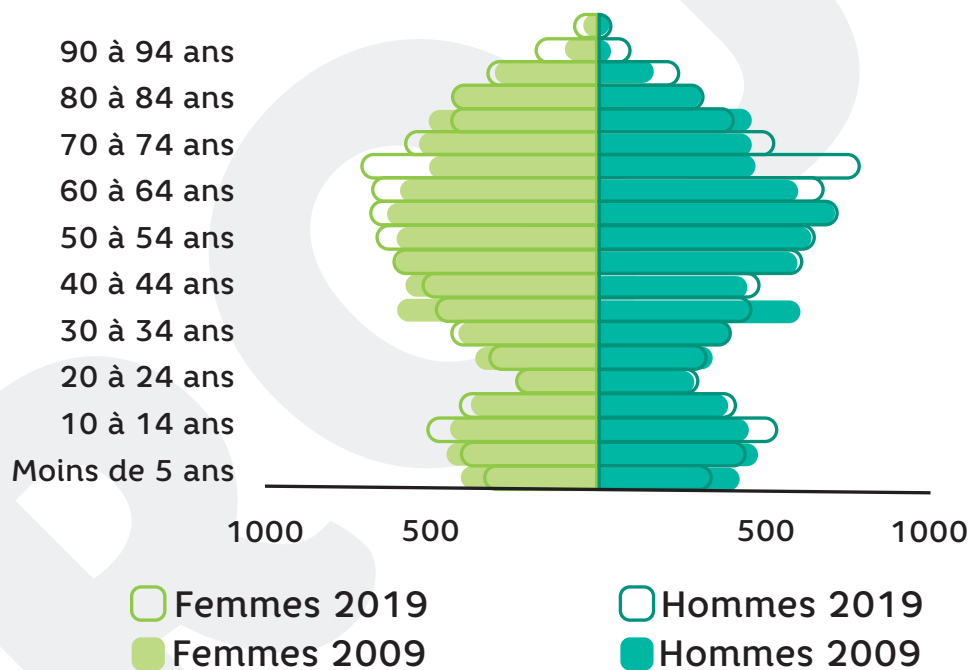
3.



En termes démographiques, la part des 75 ans est de 14,2 % pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat, contre 7,8% en Haute-Garonne et 9,5 % au niveau national.



Source : INSEE RGP 2019



Source : INSEE RGP 2009-2019

Aujourd'hui, les 60 ans et plus représentent 6 451 personnes pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat. Si les tendances de ces 10 dernières années se poursuivent, cette tranche d'âge devrait représenter 7 112 habitants à l'horizon 2029. Or, un tel scénario soulève plusieurs questionnements afin d'anticiper au mieux les années à venir : l'offre de service actuelle permettra-t-elle de couvrir les besoins de demain dans ce contexte marqué d'augmentation de la population potentiellement concernée ?

Les valeurs

Les valeurs que portent les services communautaires sont le socle de chacun des projets contenus dans ce document. Elles sont un guide des règles absolues et tacites à respecter par tout un chacun.

La politique de service à domicile trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Elle est fondée sur le respect de la « Charte de la personne âgée dépendante » et des recommandations des bonnes pratiques professionnelles.

Cette culture de Bienveillance est partagée par tous les acteurs et s'appuie sur nos valeurs éthiques et déontologiques.

Le service souhaite défendre et porter les valeurs suivantes :



L'Humanisme

L'Humanisme, philosophie qui met l'homme et les valeurs humaines au-dessus de tout et se traduit par le respect des droits fondamentaux de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- La Déclaration Universelle des Droits de la Personne Handicapée
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée
- La Charte de l'Economie Sociale



La solidarité

La solidarité en associant les agents, l'environnement social et partenaires locaux pour aider la personne dans une relation de confiance.



La qualité

La qualité de l'accompagnement, respectueux des droits fondamentaux de la personne accueillie et sa prise en charge globale, du domicile à l'institution et quelque soient ses difficultés, par un travail en équipe pluridisciplinaire et l'implication de tous les acteurs travaillant en réseau.



La proximité

La proximité, pour que l'action s'inscrive dans le territoire, au plus proche des besoins.



La promotion et la formation

La promotion et la formation des agents pour un bon développement des actions dans la démarche qualité au service de l'utilisateur.

Nous nous engageons à :

- Recueillir et prendre en compte les souhaits de la personne soignée pour élaborer avec lui son projet personnalisé,
- Mettre en œuvre toute disposition, permettant de garantir le respect de son intimité, de sa dignité, de ses libertés individuelles et de sa vie privée,
- Recueillir et prendre en compte le niveau de satisfaction de la personne soignée/ accompagnée.

**Équipe**

Esprit d'équipe
Partage
Solidarité
Plaisir
Rigueur
Adaptabilité
Écoute / Communication

**Objectif**

Qualité
→ Des soins
→ Des prises en charge
→ De la relation
Professionalisme
Bientraitance
Humanisme

**Patient et/ou
Bénéficiaire**

Écoute
Respect
Douceur
Humour
Tolérance / Sans jugement
Confiance
Patience

Les missions

1. SERVICE AIDE À DOMICILE

Le concept de «maintien à domicile» englobe l'ensemble des moyens mis en œuvre pour qu'une personne en perte d'autonomie puisse rester à son domicile dans de bonnes conditions et en adéquation avec ses choix personnels.

Le SAAD n'étant pas un service de soins infirmiers ou médicaux, il ne peut se substituer aux professionnels de santé pour des actes tels que : mise en place de bande de contentions, entretien des ongles, préparation des médicaments...

Pour autant, lorsque le SAAD est couplé à un service de soins infirmiers, il peut constituer une alternative à l'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).



Aide à la toilette



Aide à l'entretien du linge



Aide à l'habillage



Accompagnements extérieurs



Transferts



Aide à la préparation des repas



Aide à l'entretien du logement



Temps de présence

2. SERVICE DE SOINS INFIRMIERS

Au regard de la législation en vigueur, le SSIAD se veut être un maillon essentiel du maintien à domicile. Dans le cadre d'un accompagnement global il réalise :



Des soins d'hygiène et de confort, surveillance, observation, prévention et suivi relationnel



Des soins infirmiers en collaboration avec des infirmiers libéraux conventionnés



Des conseils concernant l'aménagement du domicile



Un accompagnement dans l'environnement social et familial et dans le parcours de soins pour :

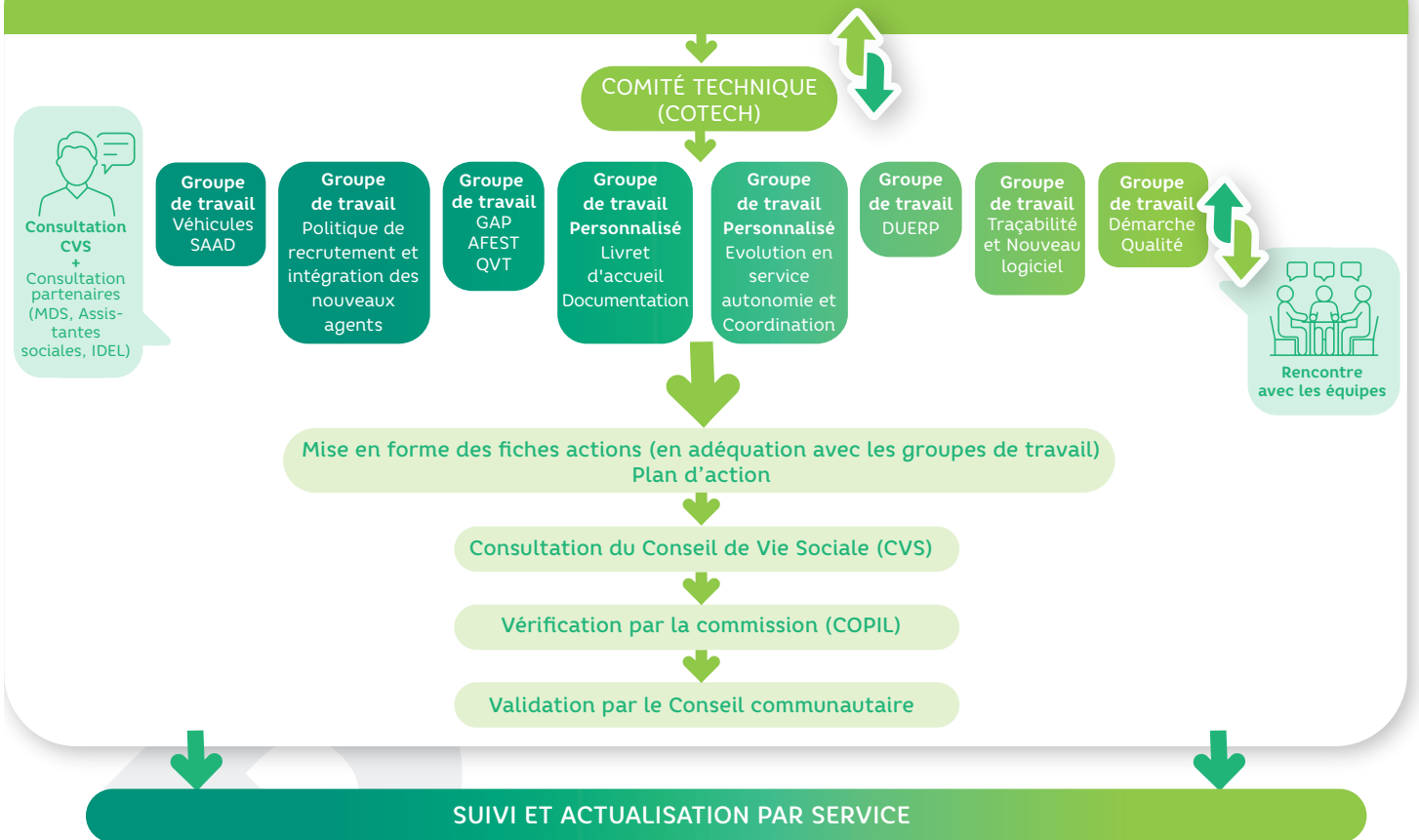
- répondre à la prescription médicale,
- permettre au patient de rester à son domicile le plus longtemps possible,
- éviter ou retarder une hospitalisation,
- faciliter ou accélérer une sortie d'hôpital,
- aider et soutenir les familles qui ont à charge chez eux un parent dépendant,
- prévenir et retarder la dégradation de l'état de santé du malade,
- aider le patient à garder ou à retrouver son autonomie,
- accompagner les personnes en fin de vie et leurs familles.

Les objectifs du projet de service

1. LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DE CE PROJET

Projet de service / Mise en œuvre

Lancement et validation du retroplanning par la commission (COPIL)

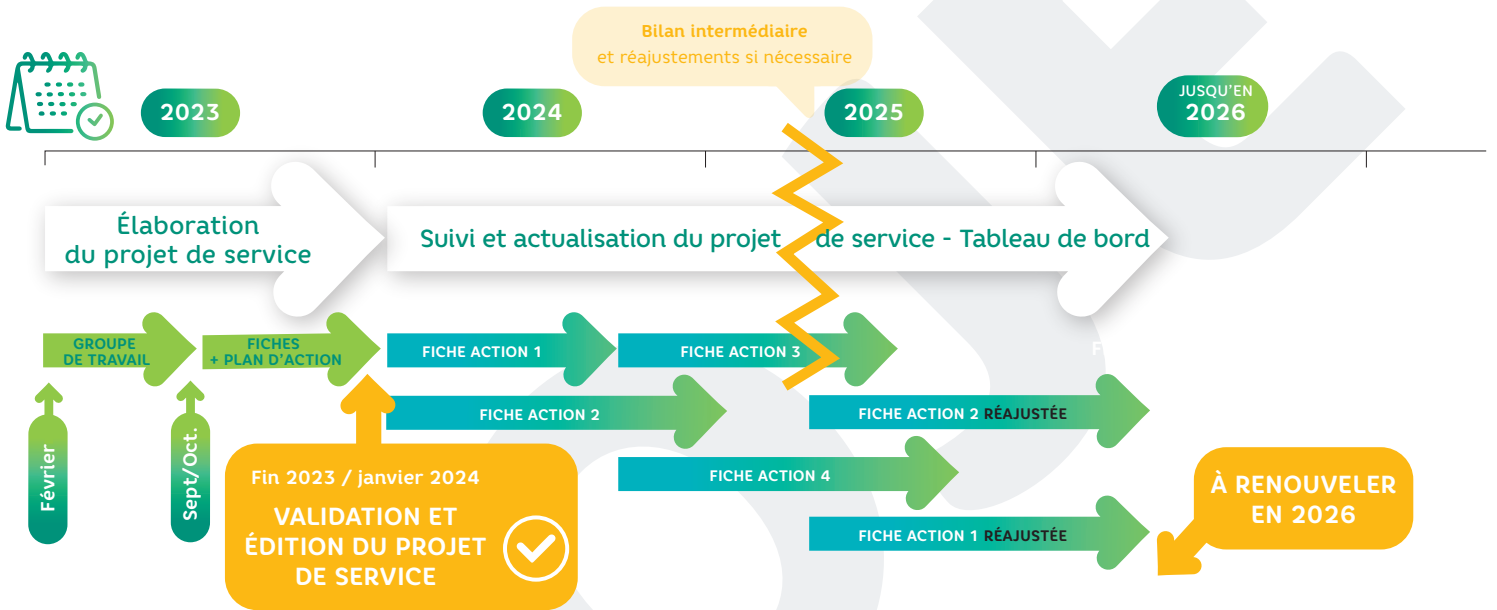




Les objectifs du projet de service

1. LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DE CE PROJET

Projet de service / Retroplanning



Les thèmes des groupes de travail pour l'élaboration des fiches action :

THÈMES	SERVICES
Qualité de vie au travail	
Véhicule de service	SAAD- SSIAD
Politique de recrutement	SAAD
Intégrations des nouveaux agents	SAAD-SSIAD
AFEST, Analyse des Pratiques, Groupe de parole, dynamique d'équipe, actions de promotion de la qualité de vie au travail, ...	SAAD-SSIAD
Prise en charge	
Projet personnalisé	SAAD-SSIAD
Livret d'accueil	SAAD-SSIAD
Mise à jour documentation obligatoire (Règlement de fonctionnement, règlement intérieur)	SSIAD
Coordination SAAD/SSIAD et partenaires extérieurs	SAAD-SSIAD
Evolution en Service Autonomie	SAAD-SSIAD
DUERP	SAAD-SSIAD
Traçabilité et nouveau logiciel	SSIAD
La démarche Qualité	
SSIAD	SSIAD
SAAD	SAAD

Les thèmes des groupes de travail pour la partie qualité :

THÈMES	SERVICES
La notion de bientraitance-maltraitance	SAAD- SSIAD
Droits et liberté de la personne accueillie	SAAD- SSIAD
Le questionnement éthique	SAAD- SSIAD
Accompagnement de la fin de vie et du deuil	SAAD- SSIAD
Confidentialité et protection des informations	SAAD- SSIAD

Le CVS et le COPIL se sont réunis 3 fois en 2023 où le thème du projet de service a été abordé et discuté.

Il y a eu 7 réunions de travail en 2023 sur les thèmes cités ci-dessus. L'ensemble des équipes a participé ou a été sensibilisé à cette démarche. Tous les sujets ont été travaillés avec les deux services.

En quelques chiffres :

- 51 personnes présentes sur les 7 groupes de travail
- 24 bénéficiaires/familles et 8 agents/élus en CVS
- 30 personnes en commissions (COPIL)
- 11 personnes en COTECH (l'ensemble de l'équipe administrative des deux services)

Nous réunissons en novembre 2023 les professionnels de santé, partenaires des services, pour échanger sur ces actions.

2. LES OBJECTIFS



Répondre aux préconisations des évaluations externes et mettre en conformité les services avec les réglementations en vigueur (obligation légale) :

Élaborer ou mettre à jour les outils relatifs aux droits des usagers prévus par la loi du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale :

- ✓ Élaborer un livret d'accueil
- ✓ Mettre en œuvre la charte des droits et libertés
- ✓ Mettre en place le dossier individuel de prise en charge
- ✓ Mettre à jour le règlement de fonctionnement du service (critères d'admission, ...)
- ✓ Améliorer l'accompagnement des bénéficiaires et réaliser les projets de vie
- ✓ Mettre à jour le contrat individuel de prestations
- ✓ Élaborer le Document Unique d'Évaluation des risques professionnels (DUERP)



Prévenir les effets liés à l'absentéisme – Valoriser ces métiers

- ✓ Stabiliser les effectifs et fidéliser les agents.
- ✓ Proposer un plan de formation adapté aux évolutions du projet de service et à la prévention de la maltraitance.
- ✓ Permettre aux agents de développer des projets collectifs répondant aux besoins repérés auprès des bénéficiaires/patients dans le cadre des projets de vie individualisés.
- ✓ Organiser les modalités de remplacement pour limiter les effets liés aux congés et à l'absentéisme.
- ✓ Former en interne les nouveaux agents.
- ✓ Valoriser le travail des agents afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du service.



Améliorer la communication

- ✓ Communiquer sur le projet de service et les missions des services auprès du grand public, des bénéficiaires, des patients et des familles.
- ✓ Améliorer la remontée d'informations par l'élaboration d'un outil de reporting à destination des agents, de l'encadrement et des familles (informations claires et traçables, fiches de signalement).



Développer le partenariat avec les professionnels de santé de la communauté de communes afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement dans le cadre de la mise en place des projets individualisés.

Communiquer avec les professionnels de santé de la communauté de communes et des structures ESMS et hospitalières environnantes.

Travailler en partenariat avec les SAAD et SSIAD (internes et externes) qui interviennent auprès des mêmes bénéficiaires/patients et proposer des réunions d'équipe pluridisciplinaires lorsque c'est nécessaire.

Le travail en équipe pluridisciplinaire (interne et externe) doit être guidé par l'évaluation de la demande et des besoins du bénéficiaire/patient (projet personnalisé).

Proposer de l'analyse de la pratique et groupe de paroles aux agents.

Avoir une coordination/traçabilité interne et externe optimum pour garantir une prise en charge au plus proche des besoins du bénéficiaire/patient.

S'appuyer sur les référents dans les services et sur les ressources extérieures pour l'accompagnement de la fin de vie.



Répondre aux besoins des bénéficiaires les plus fragiles, rompre avec l'isolement et favoriser le lien social.

Améliorer la mobilité des bénéficiaires/patients des services.

Évaluation des besoins en termes de mobilité des seniors.

Promouvoir le service payant communautaire de transport à la demande pour les personnes âgées isolées et vulnérables.

Repérage des fragilités, prévention et soutien de l'autonomie, en proposant des actions collectives ou individuelles (sorties, ateliers de prévention de la perte d'autonomie, ...) via les appels à projet et/ou partenariats avec les associations et structures locales.

Guider et accompagner les aidants en s'appuyant sur les structures locales selon leurs besoins d'information ou de soutien.



Améliorer la qualité de service

Appliquer le nouveau référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé).

Faire vivre la démarche qualité dans les services.

Les fiches actions

Description des fiches actions mises en place pour les services :

(Services) – Sujet de la fiche action	
Objectif	Description de l'objectif de l'action
Description	Description de l'action
Sous la responsabilité de	Responsable du suivi de cette fiche
Groupe projet	Agents ayant participé à l'écriture de cette fiche action
Personnes concernées	Agents qui seront concernés par cette action
Moyens à mettre en œuvre	Moyens pour cette action
Echéancier	Echéancier de cette action
Indicateurs	Quelques indicateurs pour évaluer l'action

FICHE ACTION N°1

Thèmes : QVT et Couverture du territoire

	SAAD – Véhicules de service
Objectif	Mise en place des véhicules de service
Description	Mettre en place 30 véhicules de service afin d'améliorer la qualité de vie au travail des aides à domicile (réduction de frais et confort de conduite) et parcourir l'ensemble du territoire sans contrainte de distance.
Sous la responsabilité de	Référente secteur
Groupe projet	2 aides à domicile, 1 aide-soignante coordinatrice SSIAD, 1 directrice, 4 agents administratifs SSAD.
Personnes concernées	30 Aides à domicile
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des véhicules : Charte, plannings, essais, état des lieux, ... ✓ Gestion des plannings : temps supplémentaire. ✓ Vérification du kilométrage /mois ✓ Prises (au domicile) pour le chargement ✓ Gestion des clés (boite à clés) ✓ Visite technique des véhicules /an
Echéancier	<p>En 2023 : Réception des véhicules (Juin/juillet 2023) Tous les ans : bilan des véhicules (Etats, Kilométrage, ...)</p> <p>En 2024 (6 mois après réception) : Bilan financier (pour les agents et pour le service) et l'usage pour les tournées.</p> <p>Fin 2025 : bilan pour renouvellement ou changement de l'action</p> <p>En 2027 : Fin du leasing</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'agents impliqués ✓ KM parcourus ✓ Frais supplémentaires (Accident, changement ...)

FICHE ACTION N°2

Thèmes : Qualité de vie au travail

SAAD – Politique du recrutement	
Objectif	Acquérir une stabilité au sein de l'équipe de terrain / fonction du nombre d'heure d'intervention sur le service
Description	Déroulement d'un recrutement
Sous la responsabilité de	Responsable SAAD
Groupe projet	6 aides à domicile, 1 directrice et 2 responsables SSIAD-SAAD
Personnes concernées	Candidats au poste d'aide à domicile – auxiliaire de vie
Moyens à mettre en œuvre	<p>Pour le recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre emploi ✓ Salon de l'emploi ✓ Affichage sur la communauté de commue ✓ Voiture logotée pour se faire connaître <p>A la réception de la candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre la procédure du service RH ✓ Rappel du candidat ✓ Convocation (mail) pour un entretien ✓ Entretien en binôme responsable / référente ✓ Dossier de candidature + questionnaire écrit ✓ Retour sur l'entretien par téléphone ✓ Proposition de PMSMP si besoin ✓ Demande de contrat au RH
Echéancier	Tous les ans
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de cv reçus ✓ Nombre de candidats reçus ✓ Nombre de candidats recrutés

FICHE ACTION N°3

Thèmes : Qualité de vie au travail

SAAD et SSIAD – Intégration des nouveaux agents	
Objectif	Intégrer, former et fidéliser sur le long terme les nouveaux agents dans le service
Description	Déroulement de l'intégration sur le trimestre de son arrivée
Sous la responsabilité de	Responsable SAAD
Groupe projet	6 aides à domicile, 1 directrice, 2 responsables SAAD-SSIAD
Personnes concernées	Nouveaux intervenants
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lors du recrutement / informations sur la gestion RH et demande des disponibilités pour concilier vie professionnelle et vie personnelle ✓ Premier rdv au bureau ✓ Documents officiels + équipements ✓ Tutorat ✓ Réunion d'intégration ✓ Bilan avec un Référent/ Responsable à la fin du premier mois ✓ Renouvellement de son contrat sur 6 mois
Echéancier	<p>Premier RDV au bureau : premier jour de travail</p> <p>Remise des documents et équipements lors du premier rdv</p> <p>Tutorat organisé en amont / fonction des besoins de l'intervenant et des dossiers dont il sera en charge</p> <p>Réunion intégration durant le 2^{ème} ou 3^{ème} mois</p> <p>Bilan avec une référente ou responsable à la fin du premier mois ou avant si besoin.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de nouveaux agents /an ✓ Nombre de nouveaux agents fidélisés (hors saisonniers) /an ✓ Nombre d'heures de tutorat / passerelle ✓ Nombre d'agents aux réunions d'intégration

FICHE ACTION N°4

Thèmes : Qualité de vie au travail

SAAD & SSIAD – Améliorer la QVT	
Objectif	Renforcer la QVT – Professionnaliser les métiers du domicile.
Description	Mettre en place les AFEST (Actions de Formation en Situation de Travail), Analyse des Pratiques, Groupe de parole, dynamique d'équipe, et des actions de promotion de la qualité de vie au travail.
Sous la responsabilité de	Référente de secteur coordinatrice aide
Groupe projet	1 aide-soignante coordinatrice SSIAD, 1 responsable SAAD, 1 directrice, 2 référentes de secteur coordinatrices.
Personnes concernées	L'ensemble des 2 équipes (aide et soin)
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des agents formés pour animer ces groupes ✓ Du temps pour mettre en place des nouvelles actions
Echéancier	<p>AFEST : 2 agents formés pour être tuteur de formation. Action débutée en 2023</p> <p>Analyse des Pratiques : 3 agents formés pour les animer. Début des groupes fin d'année 2023</p> <p>Groupe de parole en place depuis 2020</p> <p>Travailler la dynamique d'équipe et les actions de promotion de la qualité de vie au travail : A partir de 2024</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'agents impliqués ✓ Questionnaire à la fin des cycles groupe de parole et Analyse de pratique ✓ Enquête de satisfaction des agents

FICHE ACTION N°5

Thèmes : Prise en charge

SAAD et SSIAD – Projets Personnalisés (PP)	
Objectif	Personnaliser et améliorer les prises en charge des bénéficiaires
Description	Le projet personnalisé vise à développer un parcours individualisé des usagers des établissements et services médico-sociaux (ESMS) avec tous les acteurs médico-sociaux et sanitaires. Planification/process de la rédaction des pp.
Sous la responsabilité de	Responsable de secteur coordinatrice aide
Groupe projet	1 aide-soignante, 1 directrice, 2 responsables SAAD-SSIAD, 1 référente de secteur coordinatrice
Personnes concernées	Tous les bénéficiaires du SAAD et patients du SSIAD
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation des AD/AS, des référentes ✓ Temps dédié pour chaque PP (1h VAD, 1h rédaction, Signature, temps AD et AS) ✓ Temps dédié pour le pilotage de cette action ✓ Temps pour les mises à jour. ✓ Participation des intervenants du domicile

Echéancier

En 2023 :

Avril, Début des PP – Modification du contrat (DIPEC)

Mai et juin, Formation AD et AS

Documents et procédure validés

Liste des référents PP pour 2023

Sensibilisation des agents SSIAD au PP fin juin 2023

SSIAD à partir d'octobre 2023 : Rythme pour l'élaboration des PP 3/mois en réunion de service.

Déc., Réalisation de 50% des PP complexes en 2023

En 2024 :

Janvier, Liste des référents PP 2024

Liste des PP à rédiger

Octobre - BILAN INTERMEDIAIRE / Réajustement Si besoin

Déc., Réalisation 20 PP complexes en 2024

En 2025 :

Tous les nouveaux Bénéficiaires/Patients ont un PP dans les 4 mois (après leur arrivée)

déc., Réalisation de 70% des PP complexes en 2025

En 2026 :

déc., Réalisation tous les pp en 2026

Indicateurs

- ✓ Nombre de PP /an
- ✓ Nombre de mises à jour de PP/an
- ✓ CR de réunion
- ✓ Nombre d'agents impliqués

FICHE ACTION N°6

Thèmes : Prise en charge

SAAD & SSIAD – Livrets d'accueil	
Objectif	Créer les livrets d'accueil des agents et usagers
Description	<p>Le livret d'accueil est l'un des documents nécessaires permettant d'informer la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orienter vers le bon interlocuteur. Le livret d'accueil a pour but de contribuer à la création rapide de nouveaux repères communs. Il se voudra clair, accessible et accueillant.</p> <p>Il permet aussi de définir la stratégie du service en matière de bientraitance. Il décrit les actions de sensibilisation à la bientraitance pour les nouveaux arrivants. Il décrit la stratégie du service en matière d'approche inclusive des accompagnements.</p>
Sous la responsabilité de	Ditectrice
Groupe projet	1 référente de secteur coordinatrice, 1 aide-soignante, 2 responsables SAAD-SSIAD, 1 directrice.
Personnes concernées	Tous les agents, bénéficiaires et patients des deux services
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Temps d'échange à prévoir avec les agents sur les informations nécessaires de ces livrets. ✓ Présentations/Ergonomie uniformisation des deux services (appui du service communication)
Echéancier	<p>En 2023 :</p> <p>Mise à jour des documents fin 2023/ début 2024</p> <p>Mise à jour les années suivantes si besoin.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de documents mises à jour /an ✓ Nombre d'agents impliqués dans sa création. ✓ Nombre d'agents et usagers sensibilisés /an

FICHE ACTION N°7

Thèmes : Prise en charge

SSIAD – Documentation	
Objectif	Mettre à jour la documentation SSIAD
Description	<p>Le règlement de fonctionnement fait partie de ces instruments rendus obligatoires par la loi du 2 janvier 2002 et permettant d'assurer l'effectivité des droits des personnes.</p> <p>Le règlement intérieur est lui prévu par le Code du travail et est destiné aux agents.</p>
Sous la responsabilité de	Directrice
Groupe projet	1 référente de secteur coordinatrice, 1 aide-soignante, 2 responsables SAAD-SSIAD, 1 directrice.
Personnes concernées	Tous les agents et patients du SSIAD
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à jour de l'existant. ✓ S'appuyer sur les documents du SAAD ✓ Temps d'échange à prévoir entre les IDEC et AS sur ces documents ✓ Présentations/Ergonomie uniformisation des deux services (appui du service communication)
Echéancier	<p>En 2023 :</p> <p>Mise à jour des documents fin 2023/ début 2024</p> <p>Mise à jour les années suivantes si besoin.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de documents mis à jour /an ✓ Nombre d'agents impliqués

FICHE ACTION N°8

Thèmes : Prise en charge

SAAD-SSIAD – Service autonomie & Coordination	
Objectif	Evolution en service autonomie et coordination
Description	Fusion des services SAAD et SSIAD en un seul service : SAD (Service Autonomie à Domicile)
Sous la responsabilité de	Responsable SAAD
Groupe projet	7 aides à domicile, 1 aide-soignante coordinatrice, 1 directrice, 1 responsable SAAD
Personnes concernées	Services SAAD SSIAD
Moyens à mettre en œuvre	<p>Réunion de groupe de travail sur : <i>En attente du cahier des charges</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise à jour et l'uniformisation de la documentation d'un seul service. ✓ Mise en place d'un logiciel commun pour la prise en charge globale des patients-bénéficiaires à partir du mois de septembre 2023 : planning, informations de prise en charge commune soin et accompagnement social ✓ Badge commun pour la télégestion et transmissions des heures au CD31 et à l'ARS. ✓ Mise en place de binôme sur le terrain Aide à domicile et Aide-soignant si nécessaire /besoins des patients bénéficiaires sur des tournées simples (comprenant la transmission et coordination) ✓ Réseau de communication commun : messagerie instantanée ✓ La coordination entre les différents acteurs de terrain – transmissions en équipe pluridisciplinaire sur les dossiers communs (dossier médical partagé) – A organiser ✓ En Service Autonomie, les IDEL seront alors considérés comme intervenants du service autonomie et doivent donc s'engager, à ce titre, à respecter le règlement de fonctionnement et le projet de service. ✓ Groupes de travail sur divers thématiques pour uniformiser « les valeurs du services » « le savoir être » « booster remotiver le travail en équipe » « le rôle de chaque intervenant » « les projets personnalisés communs » ✓ Prévention et lien social pour les usagers afin de maintenir l'autonomie au maximum à domicile.
Echéancier	2024-2025

FICHE ACTION N°9

Thèmes : Prise en charge

SAAD et SSIAD – Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)	
Objectif	<p>Mise en place du DUERP commun à toute la collectivité. Il contiendra l'évaluation des services SAAD et SSIAD (service autonomie).</p> <p>Limiter les risques et faire de la prévention.</p> <p>Actions de promotion à la prévention des risques professionnels.</p>
Description	<p>Le préventeur de la collectivité sera responsable de mise à jour de ce document, afin de répondre à la réglementation.</p> <p>Pour évaluer les risques potentiels et la mise en place d'un plan d'action adapté.</p>
Sous la responsabilité de	Référente de secteur
Groupe projet	1 aide-soignante, 2 aides à domicile, 1 référente de secteur, 1 préventeur, 1 directrice, 1 aide-soignante coordinatrice
Personnes concernées	Tous les agents du SAAD et SSIAD (sur le terrain et dans les bureaux)
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation des AD/AS, des référentes ✓ Temps dédié pour les réunions et la rédaction ✓ Temps dédié pour la relecture et l'analyse des actions à mener ✓ Temps pour la mise à jour. ✓ Mise en place d'un process pour l'évaluation d'une situation à risque apparaissant en cours d'année

Echéancier	<p>En 2023 : Première élaboration du DUERP Plan d'action rédigé Mise en place des formations et de la prévention adéquates</p> <p>En 2023 et 2024 : Mise en place des formations internes : SST, AFEST, groupe analyse des pratiques, AFGSU Début 2024 DUERP finalisé</p> <p>En 2025 : Mise à jour du DUERP</p> <p>En 2026 : Mise à jour du DUERP</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ DUERP finalisé ✓ Nombre d'agents ayant fait la formation SST ✓ Nombre d'agents ayant eu au moins une formation interne ou externe dans l'année en matière de prévention et de sécurité au travail ✓ Information des agents sur les enjeux du DUERP ✓ Nombre d'actions identifiées et mises en place suite à l'analyse des risques

FICHE ACTION N°10

Thèmes : Prise en charge

	SSIAD – Traçabilité
Objectif	Améliorer la traçabilité des actes, soins et contacts
Description	Répondre à la réglementation et sécuriser notre accompagnement quotidien.
Sous la responsabilité de	Infirmière coordinatrice
Groupe projet	1 directrice, 1 infirmière coordinatrice, 1 aide-soignante coordinatrice, 1 responsable responsable SAAD.
Personnes concernées	Tous les intervenants du SSIAD
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Savoir utiliser le nouveau logiciel ✓ Groupe de travail sur les transmissions en 2024
Echéancier	<p>2023 : Installation du nouveau logiciel</p> <p>2024 : Analyse de l'organisation des transmissions au SSIAD. Mettre en place un protocole de transmission Utiliser au mieux les transmissions en interne et externe (avec le logiciel)</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédaction du protocole des transmissions ✓ Nombre de transmissions/jour

FICHE ACTION N°11

Thèmes : Démarche qualité

SAAD et SSIAD – Démarche Qualité	
Objectif	Identifier les actions mises en œuvre sur le terrain définissant la qualité des prises en charge autour de différents items – L'objectif pouvant être élargi sur le versant de la QVT
Description	Répondre à la réglementation, améliorer notre accompagnement quotidien (intervenants, bénéficiaires)
Sous la responsabilité de	Responsable SAAD
Groupe projet	1 aide-soignante coordinatrice, 3 aides à domicile, 2 responsables SAAD-SSIAD, 1 référente de secteur, 1 aide-soignante.
Personnes concernées	Tous les bénéficiaires/patients et intervenants du SAAD et du SSIAD
Moyens à mettre en œuvre	<p>2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupes de travail à thèmes en interne sous forme de réunions de 1h30 à 2h00, compte rendu écrit sous format de livret et affichage dans le service. ✓ Formation sur les thématiques abordées de 2 à 3 jours des référents et responsables des groupes de travail Intervenants extérieurs sur le groupe de l'éthique (DU Ethique de santé) ✓ Gestion : mise à jour de Qualitéval par un référent et ou responsable qualité ½ journée / mois ✓ Mise en place de réunions de coordination plus régulières (trimestre) sur les dossiers complexes accompagnés par une référente de secteur <p>2024-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fin des groupes de travail à thèmes en interne sous forme de réunion de 1h30 à 2h00. ✓ Finalisation et distribution du livret à l'ensemble du personnel et de l'affichage dans le service. ✓ Évolution des réunions de coordination plus régulière (mensuelle ou trimestrielle) sur les dossiers complexes en autonomie par l'équipe de terrain. ✓ Sensibilisation annuelle et à l'embauche

Echéancier

2023 :**La notion de bienveillance**

- 22/06 de 13h30 à 15h00 et de 15h30 à 17h00 à Saint Martory

Droits et liberté de la personne accueillie

- 24/01 de 13h45 à 15h45 à Mane
- 14/03 de 13h45 à 15h45 à Mane

Le questionnement éthique

- Le 24/03 de 14h00 à 16h00 à Mane - avec intervenant extérieur
- Le 20/04 de 14h00 à 16h00 à Mane - avec intervenant extérieur

Accompagnement de la fin de vie et du deuil

- 06/04 de 14h00 à 16h00 à Saint Martory
- 08/06 de 14h00 à 16h00 à Saint Martory

→ QVT : Atelier Sophrologie (plateforme), réception de 30 véhicules de service

→ Groupe de parole et accompagnement de l'équipe administrative (Coach communication)

→ Groupe de parole accompagnement des intervenants de terrain (Psychologue)

→ Mise en place d'AFEST et de GAP

Constitution d'un comité d'éthique à prévoir**Documentation à mettre à jour :**

- DIPEC
- Livret accueil
- Règlement de fonctionnement
- Règlement intérieur

→ Confidentialité et protection des informations : en 2024

→ Préservation et développement du lien social : tous les ans

→ Gestion des EI : En 2025

→ Mise à jour de Qualitéval- Outil qui intègre des fonctions de plan d'actions, de gestion des risques, de suivi des événements indésirables, de gestion documentaire et d'enquêtes de satisfaction

Indicateurs

- ✓ Nombre agents impliqués
- ✓ Nombre de réunions à thèmes
- ✓ Nombre de critères du référentiel HAS améliorés

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-02

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Décision modificative n°2 – Budget annexe du SSIAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge des services à la personne, fait part du courrier de l'ARS portant sur l'affectation du résultat 2021 et la modification de la dotation globale 2023. Suite à cette décision le déficit 2021 à hauteur 46 814.68 € est repris dans les produits de la tarification.

Mme LLORENS propose donc une nouvelle affectation du résultat 2021 pour 46 814.68 € sur l'exercice 2023, au lieu du tiers de cette somme initialement prévu en annulant l'étalement sur 3 ans.

Ceci permet d'établir la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	31 209,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	31 209,82 €	0,00 €	0,00 €
D-6588 : Autres	0,00 €	15 604,86 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	15 604,86 €	0,00 €	0,00 €
R-7311121 : Forfait global de soins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 814,68 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 814,68 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	46 814,68 €	0,00 €	46 814,68 €
Total Général		46 814,68 €		46 814,68 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
 Vu l'article L1612-11 du CGCT,
 Vu la délibération n°2023-01-26 portant approbation du budget annexe 2023 du SSIAD,
 Vu la délibération n°2023-04-22 portant approbation du budget annexe supplémentaire 2023 du SSIAD,
 Vu la délibération 2023-08-12 portant approbation de la décision modificative n°1 du SSIAD,

L'assemblée décide de

- ADOPTER la décision modificative du budget annexe du SSIAD et l'affectation de résultat conformément au tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
 François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous-Préfecture le :
 Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-03

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Syndicat des écoles des 3 Vallées Bilan 2022 des prestations de service réciproques

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), (Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communautaire de Mane, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'il existe des conventions réciproques de services entre la communauté de communes et le syndicat des écoles des trois vallées. Ainsi :

- le syndicat est employeur de plusieurs agents mis à disposition sur les temps périscolaires et dont le coût doit être remboursé par la communauté de communes ;
- le syndicat règle des dépenses relevant des frais généraux dans les accueils de loisirs, qu'il convient de rembourser ;
- la communauté de communes assure des fonctions administratives pour le compte du syndicat des écoles.

Le bilan de ces échanges peut être établi pour 2022 avec les éléments suivants :

<i>Personnel périscolaire à payer par la CCCGS</i>	<i>87 236,42 €</i>
<i>Personnel administratif (20% du coût total)</i>	<i>14 041,37 €</i>
<i>Participation forfaitaire aux charges générales</i>	<i>30 000,00 €</i>
<i>Soit au total</i>	<i>131 277,79 €</i>
<i>Acompte versé en 2022</i>	<i>65 522,63 €</i>
<i>Reste à payer par la CCCGS</i>	<i>65 755,16 €</i>

Suite à un débat contradictoire,

Vu les conventions de services entre la communauté de communes et le syndicat des écoles des trois vallées,

Vu la facturation émise par la communauté de communes pour la réalisation d'une partie des tâches administratives pour 14 413.02 €

L'Assemblée décide de :

- VALIDER le bilan des échanges 2022 conformément au tableau ci-dessus
- CONFIRMER les sommes déjà appelées pour 2022 par la communauté de communes auprès du syndicat des écoles

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-04

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Décision modificative n°3 – Budget principal

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, rappelle le bilan 2022 avec le syndicat des écoles et fait part du versement exceptionnel en 2023 d'une somme de 487 289 € sous forme de dotation exceptionnelle conformément à l'article 14 de la loi de finances n°2022-1157, dit « filet de sécurité inflation ».

Madame Claudette ARJO fait également état d'autres besoins de crédits :

- Pour des assurances, dont une assurance dommage-ouvrage pour les travaux de la maison de santé
- Pour les amortissements, le mode de calcul étant modifié en M57 avec les amortissements calculés dès l'année d'acquisition au prorata temporis
- Pour des remboursements sur des cessions de créances liées à des subventions perçues

Enfin, la section d'investissement a connu quelques mouvements du fait de l'arrêt du projet « Saint Jean Baptiste » à Aspet.

Avec ces éléments, la décision modificative suivante est proposée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6071-01 : Achats de marchandises - Compteurs	0,00 €	145 060,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-01 : Contrats de prestations de services	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161-01 : Primes d'assurances multirisques	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	170 060,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	136 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	136 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65568-01 : Autres contributions	0,00 €	61 473,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657381-01 : Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	0,00 €	65 756,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	131 229,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74888-01 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	487 289,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	487 289,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	495 289,00 €	0,00 €	495 289,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €		
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	136 000,00 €
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28151-01 : Amort. réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	158 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	158 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-414 : Frais d'études	0,00 €	93 660,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-55-331 : Pôle Enfance Jeunesse	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 660,00 €
TOTAL 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	93 660,00 €	0,00 €	73 660,00 €
D-21351-414 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21351-55-331 : Pôle Enfance Jeunesse	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	959 660,00 €	0,00 €	959 660,00 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'article L1612-11 du CGCT,

Vu la délibération 2023-01-22 portant approbation du budget principal primitif 2023,

Vu la délibération 2023-04-20 portant approbation du budget principal supplémentaire 2023,

Vu la délibération 2023-06-06 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal,

Vu la délibération 2023-08-10 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal,

L'assemblée décide de

- ADOPTER la décision modificative du budget principal conformément aux tableaux ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

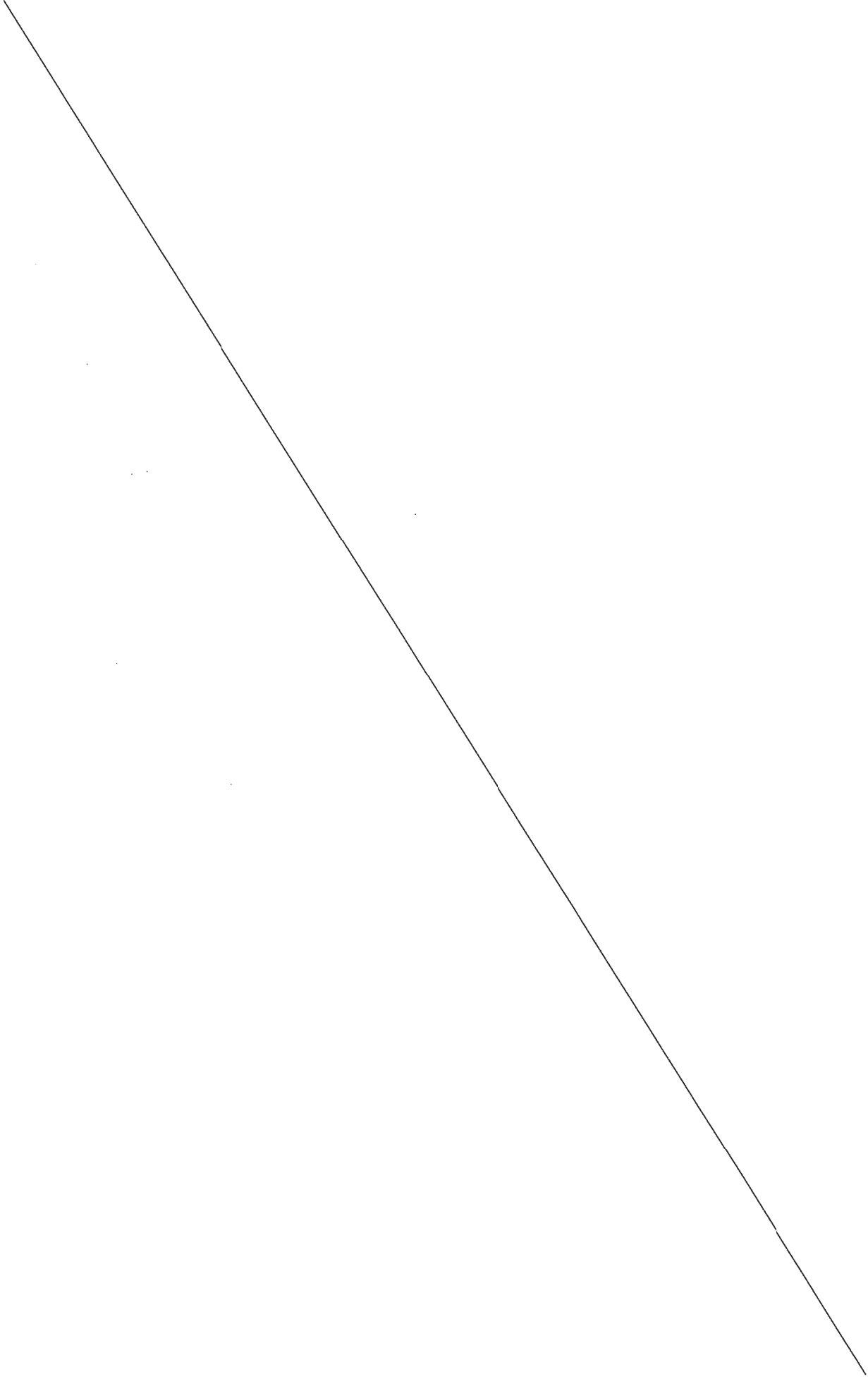
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20231214-D202309_4-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-05

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Refacturations entre budgets

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communal s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances rappelle que chaque année il convient de délibérer pour permettre la refacturation entre budgets des frais de personnel et de structure à réimputer dans les budgets annexes.

Ainsi les refacturations proposées sont les suivantes :

Agents rémunérés par le budget principal à rembourser par le SAAD : 70% de la direction, services supports et temps administratif partagés	108 261.76 €
Agents rémunérés par le SSIAD à rembourser par le SAAD sur des missions partagées	29 381.12 €
Agents rémunérés par le budget principal à rembourser par le SSIAD : 30% de la direction et services supports partagés	35 281.60 €
Dotation perçue pour le SAAD à rembourser par le SSIAD pour un appel à projet	5 000.00 €
Agents rémunérés par le SSIAD à rembourser par le budget principal sur des missions partagées	7 447.39 €

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- APPROUVER la répartition des charges proposée
- VALIDER la refacturation entre budgets conformément au tableau ci-dessus
- AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document s'afférant à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

- *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-06

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Décision modificative n°3 – Budget annexe du SAAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Mane, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances rappelle qu'une décision modificative est indispensable au budget annexe du SAAD du fait des refacturations précédemment votées.

La décision modificative suivante est proposée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autres personnels extérieurs	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 083,00 €
R-7488 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 917,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total Général		40 000,00 €		40 000,00 €

Suite à un débat contradictoire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'article L1612-11 du CGCT,

Vu la délibération 2023-01-25 portant approbation du budget primitif annexe du SAAD,

Vu la délibération 2023-04-21 portant approbation du budget annexe supplémentaire du SAAD,

Vu la délibération 2023-06-08 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du SAAD,

Vu la délibération 2023-08-11 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe du SAAD,

L'assemblée décide de

- ADOPTER la décision modificative du budget annexe du SAAD conformément au tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

Le Président,
François ARCANGELI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-07

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Modification de l'AP/CP du Pôle Enfance-Jeunesse d'Aspet

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), (Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.


Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

* * *

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.
Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 
ID : 031-200073146-20231214-D202309_7-DE

Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, rappelle l'arrêt du projet de réhabilitation du bâtiment dit « Saint Jean Baptiste » à Aspet pour le transformer en pôle enfance-jeunesse ; un nouveau projet recalibré est en réflexion.

Budgétairement, il est nécessaire de modifier l'AP/CP créée le 14 avril 2022 et modifiée le 19 janvier 2023 pour y maintenir les seules dépenses nécessaires pour clore la maîtrise d'œuvre et les recettes attendues sur les études réalisées. Cette AP/CP sera clôturée ensuite.

Madame ARJO propose donc les ajustements suivants :

		2022	2023	2024	TOTAL TTC
2135	Travaux	- €	- €	- €	- €
2031	Maitrise d'œuvre et études	94 961,69 €	26 340,00 €	20 000,00 €	141 301,69 €
TOTAL		94 961,69 €	26 340,00 €	20 000,00 €	141 301,69 €
ETAT - DETR			29 000,00 €		29 000,00 €
ADEME				7 525,00 €	7 525,00 €
REGION				7 525,00 €	7 525,00 €
DEPARTEMENT					- €
CAF					- €
TVA					- €
AUTOFINANCEMENT		94 961,69 €	- 2 660,00 €	4 950,00 €	97 251,69 €
TOTAL		94 961,69 €	26 340,00 €	20 000,00 €	141 301,69 €

Madame ARJO propose également de déclarer l'AP/CP clôturée le 31 décembre 2024.

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération 2022-04-01 portant approbation de l'Autorisation de Programme « Pôle Enfance-Jeunesse » et de l'enveloppe de Crédits de paiement,

Vu la délibération 2023-01-01 portant approbation de la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement,

L'assemblée décide de

- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus
- CLOTURER l'autorisation de programme et les crédits de paiement en la déclarant caduque au 31 décembre 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-08

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Adoption du budget primitif principal 2024

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Franczal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

* * *

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.
Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, présente le projet de budget primitif principal 2024.

Le projet présenté s'équilibre

- En section de fonctionnement à **15 032 089 €**
- En section d'investissement à **4 388 631 €**

Section de fonctionnement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 804 000,00	0,00	3 962 742,34	0,00	3 962 742,34
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 500 000,00	0,00	5 751 461,12	0,00	5 751 461,12
014	Atténuations de produits	2 600 000,00	0,00	2 627 569,00	0,00	2 627 569,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 458 700,00	0,00	1 688 820,00	0,00	1 688 820,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 362 700,00	0,00	14 030 592,46	0,00	14 030 592,46
66	Charges financières	80 000,00	0,00	109 902,03	0,00	109 902,03
67	Charges spécifiques (3)	1 300,00	0,00	4 754,00	0,00	4 754,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	60 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 504 000,00	0,00	14 155 248,49	0,00	14 155 248,49

023	Virement à la section d'investissement (4)	336 000,00		279 472,42	0,00	279 472,42
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	450 000,00		597 368,22	0,00	597 368,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		786 000,00		876 840,64	0,00	876 840,64

TOTAL	14 290 000,00	0,00	15 032 089,13	0,00	15 032 089,13
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
0,00					
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
15 032 089,13					

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	120 000,00	0,00	115 000,00	0,00	115 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	700 000,00	0,00	761 025,00	0,00	761 025,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 820 000,00	0,00	2 930 170,66	0,00	2 930 170,66
731	Fiscalité locale	6 480 000,00	0,00	7 055 616,00	0,00	7 055 616,00
74	Dotations et participations (3)	2 700 000,00	0,00	2 769 757,47	0,00	2 769 757,47
75	Autres produits de gestion courante (3)	260 000,00	0,00	186 200,00	0,00	186 200,00
Total des recettes de gestion courante		13 080 000,00	0,00	13 817 769,13	0,00	13 817 769,13
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	9 320,00	0,00	9 320,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 090 000,00	0,00	13 827 089,13	0,00	13 827 089,13
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 200 000,00		1 205 000,00	0,00	1 205 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 200 000,00		1 205 000,00	0,00	1 205 000,00
TOTAL		14 290 000,00	0,00	15 032 089,13	0,00	15 032 089,13
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						15 032 089,13

Section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20231214-D202309_8-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	200 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	90 000,00	0,00	146 280,00	0,00	146 280,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 820 000,00	0,00	1 390 004,00	0,00	1 390 004,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 071 358,00	0,00	1 071 358,00
Total des dépenses d'équipement		2 110 000,00	0,00	2 757 642,00	0,00	2 757 642,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	0,00	417 288,66	0,00	417 288,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	8 700,00	0,00	8 700,00	0,00	8 700,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		408 700,00	0,00	425 988,66	0,00	425 988,66
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 518 700,00	0,00	3 183 630,66	0,00	3 183 630,66

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 200 000,00		1 205 000,00	0,00	1 205 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 200 000,00		1 205 000,00	0,00	1 205 000,00

TOTAL	3 718 700,00	0,00	4 388 630,66	0,00	4 388 630,66
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 388 630,66
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 214 200,00	0,00	1 688 472,00	0,00	1 688 472,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 469 000,00	0,00	1 414 635,00	0,00	1 414 635,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 683 200,00	0,00	3 103 107,00	0,00	3 103 107,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	249 500,00	0,00	408 683,02	0,00	408 683,02
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		249 500,00	0,00	408 683,02	0,00	408 683,02
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 932 700,00	0,00	3 511 790,02	0,00	3 511 790,02

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	336 000,00		279 472,42	0,00	279 472,42
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	450 000,00		597 368,22	0,00	597 368,22
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		786 000,00		876 840,64	0,00	876 840,64

TOTAL	3 718 700,00	0,00	4 388 630,66	0,00	4 388 630,66
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 388 630,66
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****III****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
55	Pôle Enfance Jeunesse	01	138 850,48	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
59	Gymnase Salies		107 634,37	0,00	1 201 358,00	0,00	0,00	1 201 358,00
60	Piscine Aspet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			246 484,85	0,00	1 221 358,00	0,00	20 000,00	1 201 358,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200073146-20231214-D202309_8-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		DEPENSES	RECETTES
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 388 630,66	4 388 630,66
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 388 630,66	4 388 630,66
+		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 032 089,13	15 032 089,13
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		15 032 089,13	15 032 089,13
+		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		19 420 719,79	19 420 719,79

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L2311-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat budgétaire du 16 novembre 2023,

Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif principal 2024 comme présenté ci-dessus avec un vote par chapitre budgétaire et par opération.

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget primitif principal 2024 tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-09

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Adoption du budget primitif annexe de la ZA de Montsaunès

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge du développement économique, présente le projet de budget primitif 2024 pour le budget annexe de la ZA de Montsaunès.

Le projet présenté s'équilibre

- En section de fonctionnement à 1 653 712.08 €
- En section d'investissement à 2 056 110.04 €

Section de fonctionnement :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle
011	Charges à caractère général	56 000,00	17 000,00
6015	Achats stockés - Terrains à aménager	50 000,00	0,00
6045	Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)		3 000,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux		3 000,00
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	1 000,00	1 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		56 000,00	17 000,00
66	Charges financières (b)	32 270,19	15 171,04
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 270,19	17 000,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	5 000,00	4 343,00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1		-6 171,96
67	Charges spécifiques (c)		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00
022	Dépenses imprévues (e)		0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		88 270,19	32 171,04
023	Virement à la section d'investissement		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 788 248,81	1 606 370,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	1 894 508,81	0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	893 740,00	1 606 370,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 788 248,81	1 606 370,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnemen	32 270,19	15 171,04
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	32 270,19	15 171,04
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 820 519,00	1 621 541,04
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 908 789,19	1 653 712,08

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Berger
Levrault

Publié le Proposition
ID : 031-200073146-20231214-D202309_9-DE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition
013	Atténuations de charges		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 000,00	470 565,00
7015	Ventes de terrains aménagés	350 000,00	470 565,00
731	Fiscalité locale	11 000,00	13 701,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	11 000,00	13 701,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante	532 740,00	100 000,00
75738	Autres	532 740,00	100 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		893 740,00	584 266,00
76	Produits financiers (b)		0,00
77	Produits spécifiques (c)		0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		893 740,00	584 266,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 982 779,00	1 054 275,04
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 982 779,00	1 054 275,04
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	32 270,19	15 171,04
796	Transferts de charges financières	32 270,19	15 171,04
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 015 049,19	1 069 446,08
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 908 789,19	1 653 712,08

Section d'investissement :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	805 469,81	1 001 835,00
1641	Emprunts en euros	805 469,81	1 001 835,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00
Total des dépenses financières		805 469,81	1 001 835,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		805 469,81	1 001 835,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 982 779,00	1 054 275,04
	Charges transférées	1 982 779,00	1 054 275,04
3555	Terrains aménagés	1 982 779,00	1 054 275,04
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 982 779,00	1 054 275,04
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 788 248,81	2 056 110,04

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		449 740,04
1641	Emprunts en euros		449 740,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
Total des recettes d'équipement			449 740,04
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
Total des recettes financières			0,00
TOTAL RECETTES REELLES			449 740,04
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 788 248,81	1 606 370,00
3351	Terrains	1 894 508,81	0,00
3555	Terrains aménagés	893 740,00	1 606 370,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 788 248,81	1 606 370,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		2 788 248,81	1 606 370,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 788 248,81	2 056 110,04

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L2311-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat budgétaire du 16 novembre 2023,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget primitif annexe 2024 de la ZA de Montsaunès tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-10

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Adoption du budget primitif annexe 2024 de la ZA du Cap d'Arbon

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge du développement économique, présente le projet de budget primitif annexe 2024 de la ZA du Cap d'Arbon.

Le projet présenté s'équilibre

- En section de fonctionnement à 255 376.36 €
- En section d'investissement à 129 049.36 €

Section de fonctionnement :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle
011	Charges à caractère général	59 893,62	7 000,00
6015	Achats stockés - Terrains à aménager		0,00
6045	Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	20 000,00	2 000,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	25 000,00	2 000,00
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité		0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	14 893,62	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00
65	Autres charges de gestion courante		119 327,00
65822	Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP		119 327,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		59 893,62	126 327,00
66	Charges financières (b)	10 087,46	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 087,46	0,00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1		0,00
67	Charges spécifiques (c)		0,00
022	Dépenses imprévues (e)		0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		69 981,08	126 327,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 019,36	129 049,36
7133	Variation des en-cours de production de biens	129 019,36	129 049,36
71351	Variation des stocks de produits autres que terrains		0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		129 019,36	129 049,36
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnemen		0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		129 019,36	129 049,36
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		199 000,44	255 376,36

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle
013	Atténuations de charges		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	98 400,00	126 327,00
7015	Ventes de terrains aménagés	98 400,00	126 327,00
731	Fiscalité locale		0,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		98 400,00	126 327,00
76	Produits financiers (b)		0,00
77	Produits spécifiques (c)		0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		98 400,00	126 327,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 600,44	129 049,36
7133	Variation des en-cours de production de biens	35 756,71	0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	64 843,73	129 049,36
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionner		0,00
796	Transferts de charges financières		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 600,44	129 049,36
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		199 000,44	255 376,36

Section d'investissement :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 418,92	0,00
1641	Emprunts en euros	28 418,92	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00
Total des dépenses financières		28 418,92	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		28 418,92	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 600,44	129 049,36
	Charges transférées	100 600,44	129 049,36
3351	Terrains	35 756,71	0,00
3354	Etudes et prestations de services	20 000,00	0,00
3355	Travaux	25 000,00	0,00
33581	Frais accessoires	14 800,00	0,00
33586	Frais financiers	5 043,73	0,00
3555	Terrains aménagés		129 049,36
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		100 600,44	129 049,36
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		129 019,36	129 049,36

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00
1641	Emprunts en euros		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00
2031	Frais d'études		0,00
2033	Frais d'insertion		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
2313	Constructions (en cours)		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
Total des recettes financières			0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 019,36	129 049,36
3351	Terrains	129 019,36	129 049,36
3354	Etudes et prestations de services		0,00
3355	Travaux		0,00
3555	Terrains aménagés		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		129 019,36	129 049,36
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		129 019,36	129 049,36
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		129 019,36	129 049,36

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L2311-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat budgétaire du 16 novembre 2023,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget primitif annexe 2024 de la ZA du Cap d'Arbon tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-11

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Adoption du budget primitif annexe 2024 du SAAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge des services à la personne, présente le projet de budget primitif annexe 2024 du SAAD.

Le projet présenté s'équilibre

- En section d'exploitation à
- En section d'investissement à

Section d'exploitation :

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé	
	Proposé	Alloué
Total	2 487 685.20 €	
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	59 217.24 €	
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	105 462.00 €	
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	2 088 085.29 €	
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	234 920.67 €	

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé	
	Proposé	Alloué
Total	2 487 685.20 €	
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 991 734.20 €	
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	310 951.00 €	
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	185 000.00 €	

Section d'investissement :

Dépenses


INTITULÉS	Non Ventilé	
	Proposé	Alloué
Total	52 551.44 €	
20 Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	
21 Immobilisations corporelles	50 551.44 €	

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé	
	Proposé	Alloué
Total	52 551.44 €	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 220.77 €	
28 Amortissements des immobilisations	14 330.67 €	
49 Dépréciation des comptes de tiers	10 000.00 €	

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L2311-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget prévisionnel 2024 adopté le 19 octobre 2023
Vu le débat budgétaire du 16 novembre 2023,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 
ID : 031-200073146-20231214-D202309_11-DE

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget primitif annexe 2024 du SAAD tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20231214-D202309_11-DE

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-12

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Adoption du budget primitif annexe 2024 du SSIAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge des services à la personne, présente le projet de budget primitif annexe 2024 du SSIAD.

Le projet présenté s'équilibre

- En section d'exploitation à
- En section d'investissement à

Section d'exploitation :

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Soins	
	Proposé	Alloué	Proposé	Alloué
Total	73 946.52 €		1 205 103.06 €	
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	21 000.00 €		217 300.00 €	
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0 €		987 803.06 €	
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	52 946.52 €		0 €	

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé	
	Proposé	Alloué
Total	1 279 049.58 €	
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 274 999.58 €	
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	4 050.00 €	

Section d'investissement :

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé	
	Proposé	Alloué
Total	111 600.00 €	
20 Immobilisations incorporelles	500.00 €	
21 Immobilisations corporelles	111 100.00 €	

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé	
	Proposé	Alloué
Total	111 600.00 €	
10 Dotations, fonds divers et réserves	83 453.48 €	
13 Subventions d'investissement	10 000.00 €	
28 Amortissements des immobilisations	18 146.52 €	

Suite à un débat contradictoire,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20231214-D202309_12-DE

Vu les articles L2311-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget prévisionnel 2024 adopté le 19 octobre 2023

Vu le débat budgétaire du 16 novembre 2023,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget primitif annexe 2024 du SSIAD tel que présenté ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20231214-D202309_12-DE

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-13

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Adoption du budget primitif annexe 2024 du TAD

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), (Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances et du cadre de vie, présente le projet de budget primitif annexe 2024 pour le transport à la demande, ce budget faisant l'objet uniquement d'une section de fonctionnement.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	95 000,00	0,00	68 256,00	0,00	68 256,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
Total des dépenses de gestion des services		96 000,00	0,00	68 756,00	0,00	68 756,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		500,00	0,00	500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		98 000,00	0,00	69 756,00	0,00	69 756,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		98 000,00	0,00	69 756,00	0,00	69 756,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	94 000,00	0,00	68 756,00	0,00	68 756,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		96 000,00	0,00	69 756,00	0,00	69 756,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		98 000,00	0,00	69 756,00	0,00	69 756,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		98 000,00	0,00	69 756,00	0,00	69 756,00

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L2311-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat budgétaire du 16 novembre 2023,

L'assemblée décide de

- ADOPTER le budget primitif annexe 2024 du transport à la demande tel que présenté ci-dessus

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 031-200073146-20231214-D202309_13-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

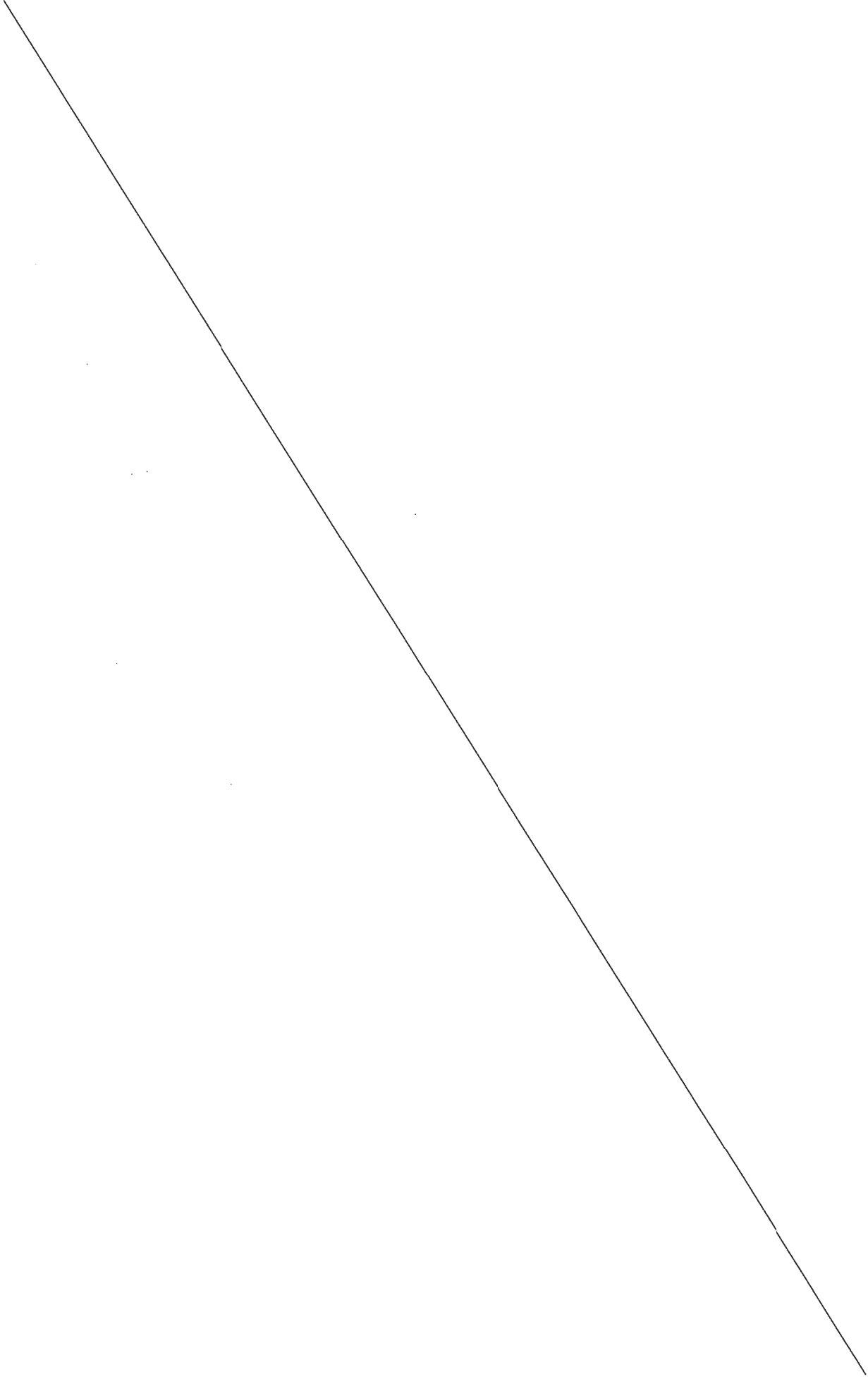
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20231214-D202309_13-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-14

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour le PETR Pays Comminges Pyrénées

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communal de Mane, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, propose de reconduire la participation annuelle au PETR à l'identique par rapport à 2023, à 5.29 € par habitant soit 94 114.39 € au total, dans l'attente du vote du budget 2024 du PETR.

Un 1^{er} versement de 50% de cette subvention pourra ainsi intervenir en janvier 2024.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 pour le PETR à hauteur de 94 114,39 €.
- AUTORISER le versement d'un premier acompte de 50% en janvier 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-15

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour le PNR Comminges Barousse Pyrénées

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Mane, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, rappelle la participation annuelle au PNR Comminges Barousse Pyrénées, fixée dans les statuts du PNR, soit 8 740 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 pour le PNR à hauteur de 8 740 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-16

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour le Multi accueil de Saint-Martory

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la convention pluriannuelle avec l'UDAF, l'association Les Tout Petits de Haute Garonne et la CAF pour le multi-accueil de Saint-Martory, votée le 17 novembre 2022. Compte tenu de la hausse des coûts de fonctionnement du fait de l'inflation et comme prévu dans cette convention, le Président propose d'allouer en 2024 une subvention de 96 500 € à l'association « les Tout Petits ».

Un 1^{er} versement de 40% pourra ainsi intervenir dès janvier 2024, conformément à la convention pluriannuelle 2022-2026.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'association « Les Tout Petits de Haute-Garonne » pour le multi-accueil de Saint-Martory à hauteur de 96 500 €.
- AUTORISER le versement d'un acompte de 40% en janvier 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-17

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour « Initiative Comminges »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 031-200073146-20231214-D202309_17-DE

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN propose de reconduire la subvention annuelle à Initiatives Comminges à hauteur de 9 500 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à « Initiative Comminges » à hauteur de 9 500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-18RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour « Job en Comminges »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 031-200073146-20231214-D202309_18-DE

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN propose de reconduire la subvention annuelle à Job en Comminges à hauteur de 8 895,50 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à « Job en Comminges » à hauteur de 8 895,50 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-19

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour BGE

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 031-200073146-20231214-D202309_19-DE

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communal, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN propose de reconduire la subvention annuelle à BGE à hauteur de 5 000 €.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à BGE à hauteur de 5 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-20

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour les Restaurants du Cœur

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communal, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, propose une subvention 2024 de 10 000 € pour les Restaurants du Cœur, conformément à la convention pluriannuelle validée en conseil communautaire le 15 septembre 2022.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 aux Restaurants du Cœur à hauteur de 10 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-21

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Ne participe pas au vote : 2	Objet : Subvention 2024 pour l'Office du tourisme Cagire Garonne Salat

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du tourisme, propose de reconduire la subvention annuelle votée en 2023 à hauteur de 288 000 € dans l'attente de la présentation du budget 2024 de l'office de tourisme.

Un 1^{er} versement de 30% pourra ainsi intervenir dès janvier 2024, conformément à la convention pluriannuelle 2021-2024.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'Office du tourisme à hauteur de 288 000 €.
- AUTORISER le versement d'un acompte de 30% en janvier 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-22

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Subvention 2024 pour l'APEAI

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de reconduire la subvention annuelle votée en 2023 à hauteur de 225 000 € dans l'attente de la présentation du budget 2024 de l'APEAI.

Un 1^{er} versement de 30% pourra ainsi intervenir dès janvier 2024, dans l'attente du renouvellement de la convention pluriannuelle qui prend fin au 31 décembre 2023.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ATTRIBUER une subvention 2024 à l'APEAI à hauteur de 225 000 €
- AUTORISER le versement d'un acompte de 30% en janvier 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-23

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 54 Contre : 1 Abstention : 3	Objet : Lac de Touille Demandes de subventions à l'Etat et au Département

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Franczal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

* * *

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle le projet de valorisation du site du Lac de Touille études :

- Un schéma d'aménagement élaboré avec le CAUE en 2020, permettant de préfigurer ce qui pourrait être fait sur le site, avec une co-existence de divers usagers, entre promeneurs, chasseurs, pêcheurs, naturalistes, baigneurs ...
- Une étude préparatoire à la création d'une baignade, complétée par des analyses de qualité de l'eau sur plusieurs étés

Sur ce site, le Syndicat Salat Volp et la communauté de communes ont d'ores et déjà convenu d'un projet de d'aménagement et de valorisation de la zone humide, avec l'appui financier du Département dans le cadre du conservatoire départemental des zones humides.

Il est proposé de s'engager sur la réalisation de l'espace de baignade avec la création d'une zone dédiée, équipée d'un poste de secours pour la période estivale avec une surveillance de la baignade et permettant d'obtenir les autorisations spécifiques de l'ARS.

Pour réaliser cette zone de baignade, il convient de faire au préalable des aménagements permettant de reprofiler la zone avant la création d'une plage avec du sable.

L'estimation du coût des travaux est de 200 000 € HT, comprenant aussi le poste de secours et un double sanitaire.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
	En € HT	Financeurs	
Installation de chantier et travaux préliminaires	6 400	Etat – 50 %	100 000
Création du chemin d'accès	21 400	CD 31 – 30 %	60 000
Création de la plage et de la zone de baignade	142 540	Autofinancement	40 000
Installation d'un poste de secours autonome en électricité	13 040		
Installation d'un double sanitaire avec assainissement autonome	14 040		
Affichage règlementaire et signalétique	2 500		
Total	199 920		200 000
	<i>Arrondi à 200 000 €</i>		

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- APPROUVER les actions présentées et leur plan de financement
- SOLLICITER l'Etat pour une subvention à hauteur de 100 000 €.
- SOLLICITER le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 60 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-24RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : ZA du Cap d'Arbon – 2 nd e tranche Demande de subventions à l'Etat et au Département

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge du développement économique, rappelle le projet d'installation de l'entreprises CIMAJ sur la ZA du Cap d'Arbon, avec un besoin foncier important compte tenu du projet de production de bûches de bois densifié. Elle expose que cette installation nécessite des travaux complémentaires d'aménagement de la tranche 2 de la zone d'activités, même si tous les lots de la 1^{ère} tranche ne sont pas vendus. Le coût de ces travaux permettant de vendre le foncier de la 2^{nde} tranche est estimé à 200 000 € HT.

Mme MOURLAN propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
	En € HT	Financeurs	
Aménagement de la tranche 2 de la ZA du Cap d'Arbon	200 000	Etat – 50 %	100 000
		CD 31 – 30 %	60 000
		Autofinancement	40 000
Total	200 000		200 000

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- APPROUVER les actions présentées et leur plan de financement
- SOLLICITER l'Etat pour une subvention à hauteur de 100 000 €.
- SOLLICITER le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 60 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-25

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Convention d'éducation artistique et culturelle – Demande de subvention 2024 à la DRAC

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge de la culture, rappelle la convention d'éducation artistique et culturelle (EAC) validée en conseil communautaire le 16 décembre 2021, permettant en particulier un appui de l'Etat pour les dépenses en matière d'actions culturelles.

Dans le cadre de cette convention, Mme LLORENS propose de solliciter auprès de la DRAC une subvention au titre de l'année 2024 de 22 000 €, accompagnant des dépenses à hauteur de 44 000 € pour le public jeunesse, essentiellement dans le cadre d'interventions DANS et HORS les temps scolaires pour les 0-18 ans mais aussi à destination des publics éloignés, empêchés et fragiles. Cette demande, en hausse de 5 000 € par rapport aux années précédentes, tient compte d'un budget en croissance pour ces interventions.

DÉPENSES	
Ceci n'est pas une Caravane (avec la MFR)	4 140€
Action petite enfance à définir	4 800€
Haïkino - Cie L'œuf à la coque (public des écoles élémentaires)	4 000€
Résidence thème « Carnets de voyage » (public âge collège-lycée)	6 000€
Halte Nomade Salon livre jeunesse (tous publics, scolaires, ALAE, ALSH...)	22 500€
Cie Hauts Parleurs 2024-2025 (seniors et handicap)	3 560€
Total Dépenses	44 000€
Financement 2024 DRAC	22 000€
Autofinancement CC CGS	22 000€

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- APPROUVER les actions présentées pour 44 000 € et leur plan de financement
- SOLLICITER la DRAC pour une subvention 2024 à hauteur de 22 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président, François ARCANGELI
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-26

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Randonnée – Sentiers d'intérêt communautaire

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Marie Christine LLORENS, vice-présidente en charge du tourisme, et Monsieur Jean Pierre VIALATTE, conseiller délégué en charge de la randonnée, rappellent que le conseil communautaire du 16 février 2023 avait déterminé les sentiers d'intérêt communautaire dans le cadre d'un travail de refonte des itinéraires, de spécialisation et d'adaptation à de nouvelles pratiques.

Dans la poursuite de ce travail, Mme LLORENS et M. VIALATTE proposent des compléments, avec :

Sentiers pédestres

- n°30 Autour de Bonnefont, en reliant les sentiers déjà existant d'Auzas et de Proupiary
- n°31 Sentier mémoriel de Campels à Arbon, en lien avec la CCPHG pour un parcours qui a une continuité à Malvezie

Sentiers équestres

- n°2 Arbas-Col de Larrieu-Arbas
- N°3 Aspet - Sengouagnet-Milhas-Aspet
- N°4 Aspet - St-Paul-Soueich-Aspet

VTT Enduro

- N°54 Piste verte d'initiation du Col de Larrieu

TRAIL

- N°1 Buret - Cagire

Suite à un débat contradictoire,

Vu la délibération n° 2023-02-01 portant approbation de la liste des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire,

L'assemblée décide de

- APPROUVER la liste complémentaire de sentiers de randonnée d'intérêt communautaire telle que présentée ci-dessus
- PRECISER que cette liste complète la liste précédemment définie par délibération n°2023-02-01 le 16 février 2023, les autres termes de cette délibération restant inchangés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-27

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Tarifs du « séjour neige »

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), (Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soueich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Franczal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

* * *

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20231214-D202309_27-DE

Monsieur le Président rappelle que chaque année des journées de ski sont proposées aux enfants du territoire au cours des vacances d'hiver.

Le Président propose d'évoluer vers un « séjour neige », avec en 2024 un séjour de 5 jours au Mourtis, pour 16 enfants de 8 à 14 ans, avec des activités variées. Les débutants en ski seront acceptés.

Il est proposé d'établir les tarifs de ce séjour, en reprenant une tarification en fonction de QF selon un barème en 9 tranches. Les tarifs ont été établis sur la base du coût prévisionnel du séjour à 728 €/enfant :

Pour les résidents de la communauté de communes :

QF	Tarif / Jour	Tarif Séjour	Part famille / coût
QF ≤ 400 €	11	55	7,55%
400 € < QF ≤ 600 €	27	135	18,53%
600 € < QF ≤ 800 €	38	190	26,08%
800 € < QF ≤ 1000 €	49	245	33,63%
1000 € < QF ≤ 1200 €	60	300	41,19%
1200 € < QF ≤ 1400 €	71	355	48,74%
1400 € < QF ≤ 1600 €	82	410	56,29%
1600 € < QF ≤ 2000 €	98	490	67,27%
2000 € < QF	109	545	74,82%

Pour les résidents hors des 55 communes, le principe proposé est de facturer le séjour avec une hausse de 33%, dans le même principe que la facturation ALSH, soit :

QF	Tarif / Jour	Tarif Séjour	Part famille / coût
QF ≤ 400 €	15	75	10,30%
400 € < QF ≤ 600 €	35	175	24,02%
600 € < QF ≤ 800 €	50	250	34,32%
800 € < QF ≤ 1000 €	65	325	44,62%
1000 € < QF ≤ 1200 €	80	400	54,91%
1200 € < QF ≤ 1400 €	95	475	65,21%
1400 € < QF ≤ 1600 €	110	550	75,51%
1600 € < QF ≤ 2000 €	130	650	89,24%
2000 € < QF	145	725	99,53%

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de

- ADOPTER la proposition de tarification conformément aux tableaux ci-dessus pour les « séjours neige »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-28

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : RH – Créations de postes

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil communal est légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Maryse MOURLAN, vice-présidente en charge des ressources humaines rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame Maryse MOURLAN expose que pour assurer la montée en charge de l'activité du SSIAD il sera nécessaire de renforcer l'équipe de terrain d'aides-soignant(e)s. Une évolution de la réglementation permet en outre de confier ces fonctions à des auxiliaire de puériculture ou à des AMP.

En conséquence Mme MOURLAN propose d'ouvrir des postes dans ces diverses catégories pour pouvoir faire les embauches nécessaires pour couvrir l'activité :

Cadre d'emplois	Grades	Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Nombre de poste	Fonctions
Aide soignant (e) territorial	Aide soignant(e) de classe normale Aide soignant(e) de classe supérieure	B	35 h	2	Aide soignant (e)
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture territorial de cl . normale Auxiliaire de puériculture territorial de cl . supérieure	B	35 h	1	Auxiliaire de puériculture territorial
Auxiliaire de soins territorial	Auxiliaire de soins territorial 2ème classe Auxiliaire de soins territorial 1 ère classe	C	35 h	1	Assistant Educatif et social (AMP)

Madame MOURLAN propose aussi d'ouvrir un poste d'adjoint administratif pour compléter l'équipe du SAAD en qualité de référente de secteur, conformément au projet de service présenté précédemment et dans la perspective de l'extension territoriale à venir.

Cadre d'emplois	Grades	Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Nombre de poste	Fonctions
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal	C	35 h		Référent(e) de secteur

Madame MOURLAN expose enfin qu'il convient de modifier l'un des postes créés pour le transfert des aides à domicile salariées actuellement du SICASMIR suite à une erreur de communication des situations individuelles :

Cadre d'emplois	Grades	Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Temps de travail Au 01/01/2024	Nombre de poste	Fonctions
Agent social territorial	Agent social ppal 2eme classe	C	35 h	32 h	1	Aide à domicile

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Monsieur le Président est chargé de nommer les agents affectés à ces postes.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,
Vu les articles L332-8 et L332-9 du Code général de la fonction publique,
Considérant le tableau des emplois,

L'assemblée décide de

- ADOPTER les propositions présentées
- MODIFIER ainsi le tableau des emplois
- INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président, François ARCANGELI
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

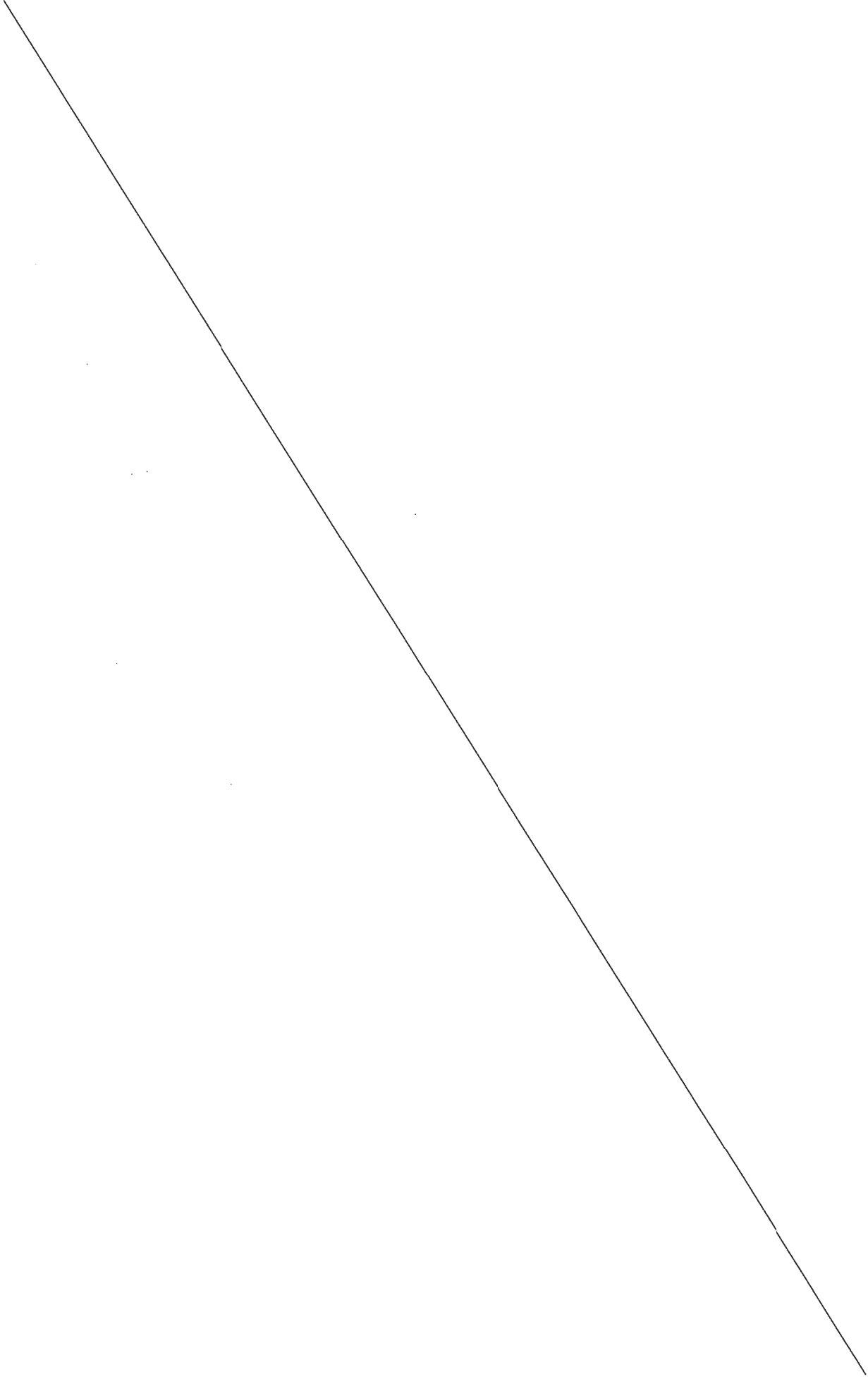
Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 031-200073146-20231214-D202309_28-DE



DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-29

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Finances – admissions de créances éteintes et irrécouvrables

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Mane, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Madame Claudette ARJO, vice-présidente en charge des finances, fait part d'éléments communiqués par le service de gestion comptable de Saint Gaudens :

La commission de surendettement a validé le dossier d'un contribuable vers un redressement personnel sans liquidation judiciaire le 09/03/2019. Ceci entraînant l'effacement total et définitif des dettes non professionnelles du débiteur arrêtées à la date de la décision de la commission, soit 17 €.

De plus, des créances sont déclarées irrécouvrables pour un montant de 3 942.58 €, en dépit des démarches entreprises et des faibles valeurs.

Ainsi, pour 2023, la sollicitation porte sur une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 3 942.58 euros ventilé comme suit :

- 3 850.78€ de créances irrécouvrables
- 91.80€ de créances irrécouvrables de faible valeur

Mme ARJO propose :

- d'inscrire les dettes effacées en créances éteintes au compte 6542 pour une somme totale de 17.00€
- d'inscrire les demandes d'admission en non-valeur au compte 6541 pour une somme totale de 3 942.58€.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246, modifié par décret n°2022-1605,
Vu l'article R276-2 du Livre des procédures fiscales,

L'assemblée décide de

- INSCRIRE les dettes effacées en créances éteintes au compte pour une somme de 17 €
- INSCRIRE les demandes d'admission en non-valeur au compte 6541 pour une somme totale de 3 942,58 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 ManeDélibération
n°2023-09-30

Nombre			Séance du : 14 décembre 2023
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	53 + 5 procurations	Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Motion sur la distribution par La Poste

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Jeannine REY (Ganties), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Huguette DAVID (Marsoulas), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat), Brigitte SEGARD (Soveich) et Michèle VAQUIE (Urau).

Suppléants présents :

Alain SOULE (His), Jean-François CIMOLINO (Proupiary), Joël HERNANDO (Rouède) et Aurélie RENOUD (Touille).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Luc PICARD (Beauchalot) a donné procuration à Joël MASSIE, Corinne ORTET (Couret) a donné procuration à François ARCANGELI, Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel) a donné procuration à André ESPARBES, Daniel WEISSBERG (Moncaup) a donné procuration à Dominique PONTICACCIA, Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé) a donné procuration à Patrick CAPELLI.

Absents excusés :

Gilles PARIS (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Philippe SOUQUET (Cassagne), Jean-Pierre MARE (Francazal), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Roland OUSSET (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), André CASTERAS (Rouède), Raymond NOMDEDEU (Saint-Médard), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille), Jean-Marie ROELENS (Couret), Michel CAZES (Izaut-de-l'Hôtel), Maryse CIVAL (Moncaup) et Josiane BARRERE (Razecueillé).

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Mane, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Monsieur Raymond JOUBE est désigné secrétaire de séance.

Les élus communautaires constatent très régulièrement des défauts de distribution postale et sont alertés des mêmes constats par la population : distributions non effectuées certains jours, distributions très tardives, perte de plis, facteurs intérimaires ne connaissant pas les tournées et cherchant difficilement les destinataires ...

De plus, l'agence postale d'Aspet subit de façon trop récurrente des « fermetures ponctuelles » les samedis pour lesquelles Monsieur le Maire d'Aspet a demandé des explications à la direction du Comminges.

A titre illustratif, Madame le Maire de Soueich constate aussi n'avoir reçu aucun courrier du 20 au 25 novembre ; il n'a été distribué que la semaine suivante en mairie ; quelques semaines plus tard, les courriers distribués à la mairie de Soueich contenaient du courrier destiné à la mairie d'Encasse-les-Thermes.

Le service public postal est essentiel et doit être maintenu au plus près de nos concitoyens ; les outils numériques ne peuvent pas remplacer toutes les communications postales.

Les élus communautaires attendent de la Poste qu'une politique de recrutement et de pérennisation des emplois permette d'avoir un service de qualité que nos communes et nos habitants sont en droit d'attendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_2
Objet :	DM BA SSIAD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_2-DE-1-1_0.xml	text/xml	831 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-02 DM2 BA SSIAD.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	74.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h19min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h19min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h19min06s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h19min10s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_3
Objet :	Syndicat E3V Bilan 2022
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_3-DE-1-1_0.xml	text/xml	843 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-03 Syndicats des EC3V - bilan 2022 des prestations.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	99.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h20min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h20min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h20min10s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h20min22s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_4
Objet :	DM BP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_4-DE-1-1_0.xml	text/xml	825 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-04 DM3 BP.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	187.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h20min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h20min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h20min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 11h26min02s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_5
Objet :	Refacturation entre budgets
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_5-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_5-DE-1-1_0.xml	text/xml	848 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-05 Refacturations entre budgets.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_5-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	92.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h21min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h21min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h21min23s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h21min35s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_6
Objet :	DM BA SAAD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_6-DE-1-1_0.xml	text/xml	830 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-06 DM3 BA SAAD.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	70.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h21min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h21min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h21min51s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h21min57s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_7
Objet :	Modification APCP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_7-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_7-DE-1-1_0.xml	text/xml	837 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-07 Modification de l-APCP.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_7-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	72.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h22min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h22min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h22min37s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h22min50s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_8
Objet :	BP 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_8-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_8-DE-1-1_0.xml	text/xml	827 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-08 BP primitif.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_8-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	702.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h22min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h22min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h23min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 11h23min45s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_9
Objet :	BA ZA Montsaunes 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_9-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_9-DE-1-1_0.xml	text/xml	841 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-09 BA primitif ZA Montsaunes.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_9-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	288.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h23min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h23min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h23min39s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h23min55s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_10
Objet :	BA ZA Cap d'Arbon 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	844 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-10 BA primitif ZA Cap d-Arbon.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	372 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h23min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h23min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h23min43s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h23min55s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_11
Objet :	BA SAAD 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	834 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-11 BA primitif SAAD.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	179.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h24min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h24min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h24min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 11h24min16s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_12
Objet :	BA SSIAD 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	835 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-12 BA primitif SSIAD.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h24min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h24min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h24min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 11h24min26s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_13
Objet :	BA TAD 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	833 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-13 BA primitif TAD.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	191.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h24min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h24min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h24min45s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h24min47s	Reçu par le MI le 2023-12-19



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT
Utilisateur : PAVAN Eva

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D202309_29
Objet :	Créances éteintes et irrécouvrables
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	031-200073146-20231214-D202309_29-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200073146-20231214-D202309_29-DE-1-1_0.xml	text/xml	857 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-09-29 Créances éteintyes et irrécouvrables.pdf Nom métier : 99_DE-031-200073146-20231214-D202309_29-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	97 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à 11h34min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à 11h34min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à 11h34min58s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 décembre 2023 à 11h35min53s	Reçu par le MI le 2023-12-19